



DROIT AU CŒUR

Biographie de Paul Tavernier
Professeur émérite de Droit International

Préface

Le Professeur Paul Tavernier nous a quittés le 11 janvier 2022, à l'approche de ses 81 ans, laissant derrière lui une œuvre juridique considérable et un héritage moral d'une profonde humanité. Juriste internationaliste reconnu, enseignant-chercheur passionné, il a consacré toute sa vie à la défense et à la promotion du droit international humanitaire et des droits humains.

À travers ses nombreuses publications, ses enseignements à Alger, Grenoble, Paris, Rouen ou encore Sceaux, et la création du Centre de recherches et d'études sur les droits de l'Homme et le droit humanitaire (CREDHO), Paul Tavernier a formé des générations d'étudiants et de chercheurs à la compréhension du droit comme instrument au service de la paix et de la protection des personnes. Son engagement intellectuel s'accompagnait d'une profonde fidélité aux principes que porte la Croix-Rouge française.

Ce lien, il l'a réaffirmé avec force et confiance en faisant de la Croix-Rouge française le légataire universel de ses biens, souhaitant que cet acte soutienne durablement la promotion du droit international humanitaire. Par ce geste d'une rare générosité, il a voulu prolonger, au-delà de sa vie, son engagement en faveur des victimes de guerre et de toutes les personnes protégées par le droit humanitaire.

La Croix-Rouge française mesure avec émotion et gratitude la portée de ce legs, qui témoigne d'une fidélité exemplaire aux idéaux qu'il a toujours défendus : l'humanité, le respect du droit, la solidarité et la paix. Cet héritage nous engage à poursuivre son œuvre, à renforcer la diffusion du droit international humanitaire et à transmettre, à notre tour, l'esprit d'humanité qui animait le Professeur Tavernier.

En rendant hommage à ce grand juriste et à l'homme discret, rigoureux, bienveillant, qu'il fut, nous saluons un ami de la Croix-Rouge, un allié du droit, et un artisan infatigable de la dignité humaine. Son œuvre, ses enseignements et son ultime geste continueront d'inspirer notre action et notre engagement au service de l'humanité.

Caroline Cross

Présidente de la Croix-Rouge française

Avant-propos de la Biographie

Écrire une biographie est une volonté de transmission aux générations suivantes. C'est l'esprit qui anime cet écrit, consacré à Paul Tavernier, professeur émérite de Droit International, qui a longuement œuvré à la défense des droits de l'Homme et à la promotion du Droit International Humanitaire.

Son profond engagement au service de l'humanité a naturellement conduit Paul Tavernier à s'associer à la Croix-Rouge française et au Comité International de la Croix-Rouge (CICR). Le choix de cette institution plus que centenaire, ayant fait la démonstration de son efficacité et de sa neutralité, ne doit rien au hasard : Paul y a trouvé un idéal qui rencontre sa sensibilité et ses convictions. Son chemin de vie n'est pas étranger à ce choix. Le présent ouvrage en propose une découverte nourrie du riche matériel dont il a laissé la trace : des archives familiales dont certaines très anciennes, sa correspondance foisonnante à une époque où le numérique n'avait pas supplanté l'encre et le papier, quelques rares photos, son journal d'adolescent, un arbre généalogique, l'écrit d'une longue traversée maritime et quelques lettres de ses parents, des bouts de papier déchirés et hâtivement griffonnés retrouvés en feuilletant les pages de livres de sa bibliothèque, ses épais dossiers à la thématique pointue. Ces généreuses ressources ont permis d'esquisser le ruban de vie de Paul.

Mais la quête de sa personnalité ne pouvait se contenter de ce qu'il avait, lui-même, décidé de laisser après lui. Cette pléthorique matière comportait aussi des manques, même si l'écriture d'une biographie ne doit jamais se soustraire à l'idée que chaque être garde une part de mystère qu'il faut respecter.

Quelques sites ont livré des hommages appuyés à la mémoire de Paul, dont ceux de la « *Revue trimestrielle des droits de l'Homme* » et le « *Journal du droit international Clunet* ». Des témoignages nombreux sont venus compléter cet ensemble.

Par touches successives, ils sont venus se poser sur les pages de cet ouvrage, soutenus par des recherches abondantes. Les pistes explorées ont parfois conduit à des impasses, d'autres à des pépites. De cette approche qui lie le personnel et le professionnel jaillit le portrait d'un homme purement authentique, longtemps capable de poser un regard presque juvénile sur la vie, profondément engagé, épris de justice et de simplicité. On y découvre un esprit anticonformiste : Paul tenait à sa liberté et n'y sacrifiait que pour des causes ou des circonstances qu'il jugeait recevables. L'homme était riche d'une culture devenue rare, d'une grande dignité, animé de la volonté de défendre les justes causes.

En hommage à son action et en reconnaissance de sa générosité, la Croix-Rouge française a créé un prix portant son nom, le « Prix de la Recherche Paul Tavernier ». La présente biographie lui est associée ; elle doit résonner comme une invitation à poursuivre nos propres quêtes de sens et à regarder le monde. Et, pour les plus jeunes, à poursuivre l'action de Paul Tavernier dédiée à la promotion et à la défense des droits de l'Homme et du Droit International et Humanitaire.

Dominique Hascoët.

Remerciements

Nos remerciements, notre reconnaissance et notre gratitude s'adressent à tous ceux qui ont contribué à l'écriture de cet ouvrage.

- Sa cousine Françoise Tavernier, unique témoin familial,
- Les Professeurs Jean-Pierre Quéneudec, Emmanuel Decaux et Abdelwahab Biad,
- Maître Christophe Pettiti, Avocat au Barreau de Paris depuis 1986, Secrétaire général de l'Institut des droits de l'Homme du Barreau de Paris, Vice-Président de l'Institut des droits de l'Homme des avocats européens,
- Jean-Pierre Lavoyer, Jean-Marie Henckaerts et Ghislaine Doucet du Comité International de la Croix-Rouge (CICR),
- Eric Carrey, Caroline Brandao, Jérémie Chaligné, Ingrid Fontaine et Virginie Alauzet de la Croix-Rouge Française,
- L'amie et collègue de Paul, Joëlle Nguyen Duy Tan,
- Doriane Lachal, Stéphanie Millan, Olivier Bachelet, Paul von Mühlendahl, anciens étudiants de Paul,
- Eric Lefebvre, directeur du musée Cesnuschi à Paris,
- André Bourgey, ami d'enfance de la famille Tavernier,
- Régine, Jean-Claude, Christiane et Tristan Dagaz, de La Bauche
- Chantal, Jacky et Marion Guérin, de La Bauche,
- Jean-François Lafond, le fils de Mireille et beau-fils de Paul,
- Jacqueline Flauss.

Appellent une place à part dans ces remerciements :

- Christophe Koeltgen, enseignant à Shanghaï où Paul est né, par ailleurs responsable des recherches de la Société d'Histoire des Français en Chine ; ses connaissances ont livré des angles très précis de la vie shanghaïenne des années quarante qui ont imprégné les premières pages de ce livre.
- Jean Gobert, l'ami de Paul, connu dans sa jeune enfance et jusqu'aux derniers jours. Son aide, ses suggestions et ses conseils ont accompagné l'écriture de cet ouvrage, et une découverte attachante de la vie de Paul Tavernier.

Français, né en Chine

Paul Tavernier naît le 24 février 1941 à Shanghai. Replacé dans son époque, le lieu de sa naissance interpelle par son parfum de mystère et d'exotisme. Sa date également, en plein cœur d'un conflit qui ouvrira rapidement sur la Seconde Guerre mondiale. Ces deux premiers éléments de vie influenceront la personnalité de Paul, plaçant son point d'arrivée sur terre dans une trajectoire déjà particulière. À quoi le doit-il ? À la curiosité intellectuelle et à la volonté d'exploration de contrées lointaines de ses parents, Jean et Yvonne Tavernier, deux êtres passionnés d'art et de culture. Leur parcours les resitue le temps d'un voyage à Shanghai, là où Paul naît...

Shanghai, 1940

Ce samedi après-midi, les parents de Paul pressent le pas à l'approche de l'exposition de Yang Shilang. Ce jeune artiste chinois de vingt-cinq ans veut s'ouvrir à la modernité qu'autorise désormais le mouvement émancipateur de « l'École de Shanghai », inspiré d'influences et de techniques nouvelles. Un sentiment d'impatience joyeuse étreint Jean et Yvonne Tavernier¹ lorsqu'ils approchent enfin des toiles de Yang au tracé ondulant et délicat. Peu de couleur, des tons terreux, du noir et du blanc, l'œil est tout entier captivé par l'écriture si finement graphique, et pourtant souple et poétique, qui se déploie sous leur regard, au hasard de l'ondoiement d'un fleuve ou de volutes nuageuses.

Jean et Yvonne Tavernier choisissent avec un soin extrême les peintures chinoises ou estampes japonaises qui rejoignent leur collection encore modeste. Ils portent un intérêt égal à l'ancien et au contemporain, jouant de la complémentarité des styles et des époques, jugeant d'un regard assuré la qualité d'une œuvre, laissant l'audace le disputer à l'étude scrupuleuse des divers traités qui passionnent Jean. Ses archives regorgent d'ouvrages dédiés à l'art asiatique qu'il étudie fiévreusement, soulignant, annotant, commentant, disséquant l'articulation du raisonnement de l'auteur. C'est un esthète. Il ne laisse rien au hasard. Et sa jeune épouse est tout autant passionnée.

Dans une lettre d'août 1936 que le père de Paul adresse à son demi-frère Henri, libraire à Lyon, il ne fait d'ailleurs pas mystère de cet élan profond qu'il ressent pour l'art. Pas plus que de son projet de réaliser une thèse sur les frères Goncourt et l'art de leur époque « *Je suis vraiment à mon aise dans un travail comme celui-là. C'est beaucoup plus vivant et plus riche que la philo... Je crois que je suis vraiment taillé pour sympathiser avec les choses de l'art et pour les comprendre, en tant*

¹ Les parents de Paul.

surtout qu'elles sont une expression de vie ». Il conclut sa lettre d'un magistral « *Tibi et omnibus fraterno corde valete* » (« à toi et à tous, avec un cœur fraternel, portez-vous bien ! »). Lorsqu'il écrit ces lignes, le père de Paul enseigne la philosophie et le français à Château-Thierry dans l'Aisne. Il est né en 1900, premier d'une fratrie de cinq enfants, tous nés du même père, Émile Tavernier. Originaire de Reims, Émile mène une carrière militaire durant laquelle il gravit un à un les échelons qui le mèneront d'engagé seconde classe au grade de commandant de gendarmerie, après un passage dans la cavalerie. C'est un militaire exemplaire qui se fait remarquer avantageusement : il est fait chevalier de la Légion d'honneur en 1907 et sera décoré de la Croix de guerre avec étoile en vermeil.

Le grand-père de Paul s'est marié avec Marie-Catherine Hildgen aux origines luxembourgeoises par son père et mosellanes par sa mère. La mémoire familiale garde d'elle l'image d'une jeune et très belle femme, entravée de corsets qu'elle voulait serrés à l'extrême pour lui donner une taille de guêpe : son élégance n'avait d'égal que sa volonté d'éblouir. Elle donne naissance au père de Paul avant de décéder à peine deux ans plus tard d'une infection pulmonaire, probablement la tuberculose. Émile se trouve donc veuf à trente-trois ans. Son fils unique, Jean, est très vite recueilli par Juliette, la jeune sœur de Marie-Catherine. Juliette élève Jean comme son propre enfant, Jean l'appelle d'ailleurs « Petite Mère ». En 1905, Émile et Juliette décident à leur tour de s'unir. De ce mariage naîtront Marie, Henri, Pierre et Paulette, élevés sur un parfait pied d'égalité avec Jean, leur demi-frère.

Juliette n'a que trente ans lorsque Émile meurt à quarante-sept ans. Cinq enfants restent à sa charge. Consciente du déclin rapide de la santé de son mari, et avant qu'il ne décède, elle a trouvé de l'aide auprès de son oncle, Henri Hildgen, installé dans le quartier cossu des Blottreaux à Lyon. Et c'est tout d'abord dans un hôtel que l'oncle fait héberger sa nièce Juliette et les cinq enfants. Puis ils s'installent définitivement au 47 de la rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon. « *C'était une toute petite maison, avec une cour et un minuscule jardin*, se souvient Françoise Tavernier, nièce de Jean. *Ma grand-mère Juliette était gaie, enjouée, elle me faisait des œufs à la coque. Elle me racontait des histoires terrifiantes comme celle de ce petit garçon aux doigts crochus dont les ongles poussaient démesurément et qui inonda la ville faute d'avoir su à temps se diriger aux cabinets* ».

Être orphelins d'un père militaire vaut aux cinq enfants de la fratrie Tavernier de devenir en 1919 pupilles de la Nation, ce qui leur permet de bénéficier d'un soutien matériel propice à leur éducation et à l'aboutissement de leurs études. Jean a alors dix-neuf ans. La plus jeune de ses sœurs, Paulette, n'en a que trois.

En dépit de la disparition prématuée de leur père, chacun des cinq enfants conduit un parcours studieux et régulier. Jean, le père de Paul, poursuit ses études de philosophie et de français, sa grande sœur Marie reçoit une éducation soignée à l'École de la Légion d'honneur de Saint-Germain-en-Laye, Henri, porté par le même goût des lettres que Jean, devient libraire, Pierre, à l'image de son père, intègre l'armée, et Paulette devient infirmière.

Jean se révèle particulièrement brillant : tout d'abord élève au Lycée Ampère de Lyon, il obtient son baccalauréat à seize ans. Sans doute séduit par le charisme de Jacques Chevalier² qu'il a eu pour enseignant, il le suit en s'inscrivant à la faculté des lettres de Grenoble où son mentor est nommé professeur de philosophie. Jean obtient une licence en lettres et un diplôme d'études supérieures de philosophie. Il se lie d'amitié avec un condisciple : Louis Garrone. Et également avec Louis Bourgey avec lequel il prépare l'agrégation de philosophie en 1926. Jean est admissible, Louis décroche le précieux sésame. « *Je garde un tendre souvenir de mon oncle Jean, poursuit Françoise Tavernier. C'était un homme doux, d'une grande gentillesse, que je savais très cultivé, mais d'une timidité démesurée. Il était toujours un peu rêveur, il lui est même arrivé, sans qu'il s'en rende compte, de sortir de chez lui en pantoufles. Pour toute notre famille, Jean représentait une réussite intellectuelle irréfutable. Nous l'aimions beaucoup*

 ».

Jean débute sa carrière d'enseignant en étant tout d'abord précepteur dans la riche famille de Liedekerke à Bruxelles, puis rejoint l'École des Roches à Verneuil-sur-Avre dans l'Eure où son ami Louis Garrone enseigne, lequel vient d'épouser la fille du directeur de cet établissement privé. Puis il se dirige vers l'enseignement public aux collèges de Bonneville, en Savoie, puis de Château-Thierry, dans l'Aisne. Toujours célibataire à trente-cinq ans, Jean confie à son demi-frère Henri sa réticence à partir seul à la mer ou à la montagne pour profiter de ses congés « *Il me faudrait une amie pour me tenir une douce et inspiratrice compagnie, hélas...*

 ». Et pourtant ! Par l'entremise de Jacques Chevalier, son chemin va croiser peu de temps après celui d'Yvonne Guillot dit Salomon, qu'il a déjà côtoyée à l'Université de Grenoble lorsqu'il était étudiant. Mais Yvonne l'avait alors trouvé trop triste. Et tourné les talons.

Yvonne, la mère de Paul, est de quatre ans la cadette de Jean, elle est née en 1904. Un extrait de ses carnets personnels datés de 1935, écrit à Lenzburg en Suisse où elle séjourne, laisse augurer de rêveries qui trahissent peut-être l'ennui de ses trente et un ans : « *À mon approche, un crapaud est joliment sauté dans l'eau. Bain matinal ou plutôt au beau milieu de la matinée qui est déjà haute et chaude...*

 ». Avant la Suisse, c'est en Espagne qu'Yvonne est partie, seule, enseigner, sans doute aux alentours des années 1930 : un choix qui forge d'elle le portrait d'une femme émancipée,

² Jacques Chevalier (1882-1962) est un philosophe catholique français, disciple d'Henri Bergson, auteur de « L'histoire de la pensée ».

en avance sur son temps. Yvonne a arrêté ses études à vingt ans, son cursus n'en est pas moins prestigieux. À dix-sept ans, elle est titulaire d'un baccalauréat « Latin, langues vivantes, philosophie », et trois ans plus tard licenciée en lettres après avoir obtenu quatre diplômes d'études supérieures en psychologie, morale et sociologie, histoire générale de la philosophie et, enfin, logique et philosophie générale.

Les jeunes filles sont peu nombreuses, en 1924, à conduire un parcours aussi remarquable, très largement conditionné par l'appartenance à une famille bourgeoise qui veut préparer sa progéniture féminine soit à l'enseignement, soit à en faire un parti recherché. Le terme « Sieur », hâtivement raturé sur le diplôme de licence de lettres remis à Yvonne, témoigne d'ailleurs de la précocité d'Yvonne sur son temps. Les préoccupations de l'époque quant à l'accession de jeunes femmes aux études supérieures effleurent à peine les esprits.

La famille d'Yvonne est installée à Voiron, à une trentaine de kilomètres de Grenoble. Elle y est née, son père Léon y tient un magasin de confection, lainage, mercerie « À Saint-Bruno », au pied de l'église du même nom. Le commerce semble florissant en cette fin XIXe où Léon pose sur une photo, entouré de ses huit employés, devant le long linéaire de ses vitrines. Sa mère est Louise Carret, dont la famille se consacre depuis des générations, et avec succès, au commerce, excepté un grand-père militaire. Le magnifique album photos familial au cuir épais et aux cordons dorés, conservé dans les archives familiales, révèle d'Yvonne une ascendance paternelle et maternelle aisée. Ce recueil d'une rare qualité offre un merveilleux voyage des années 1850 à 1928. S'y découvrent des cadres enchanteurs comme ce parc aux arbres hauts, ce balcon de manoir, ce perron de maison bourgeoise, ou encore cette voiture en juillet 1913. Aussi croise-t-on au hasard des pages un notable posant sur son cheval, l'un des arrière-grands-oncles d'Yvonne en frac et nœud papillon, des femmes aux longues robes de taffetas bruissant de leurs plis savants, des petites filles aux chasubles blanches coiffées de rubans et des garçonnets en costume marin ou cosaque, une femme « Cousine Félix » à la pelisse brodée d'arabesques relevée d'un ruché si densément volanté que son visage semble en jaillir inopinément, des familles souriantes, des mères avec leur enfant, des élégantes aux chapeaux enrichis de voilettes et de fleurs, des fratries rangées par ordre de grandeur, un homme accoudé à un piano et, plus proche d'Yvonne, son oncle ecclésiastique, son frère Victor riant devant un avion, ses deux sœurs, Rose et Paulette. Chacun y prend une pose assurée où s'affiche la facilité sociale et matérielle. L'arbre généalogique d'Yvonne étoffe avantageusement l'album photos, ses frondaisons les plus hautes s'enrichissant de la présence de Pierre et Ennemond Salomon, le père et le fils, l'un et l'autre notaires royaux entre 1690 et 1750.

La fin de l'année 1936 situe probablement la date à laquelle Yvonne et Jean reprennent contact, lequel trouve dans la rédaction d'un poème une manière bien aise, et tout aussi tendre qu'humoristique, de déclarer sa flamme à sa bien-aimée.

Jean et Yvonne se marient civilement à Paris le 4 septembre 1937. Ils ont pour témoins Henri, le demi-frère de Jean, et Victor Pinet, industriel en dentisterie à Saint-Marcellin et ami de la famille d'Yvonne. Pas de robe blanche, de voile et de dentelles pour la jeune mariée. Elle est coiffée d'un large bandeau qui enserre ses cheveux tirés, porte un chemisier soyeux et clair sur un tailleur foncé, une étole en renard blanc signant la distinction de sa mise. Yvonne affiche une élégance toute ressemblante à celle des intellectuelles de l'époque et à leur égérie, Simone de Beauvoir. Jean est vêtu dans l'esprit du moment d'une veste foncée légèrement gansée sur un pantalon à rayures, chemise blanche et cravate claire. Altière, Yvonne offre un regard resplendissant à l'objectif chargé d'immortaliser le moment. Jean, les cheveux en arrière, le sourire flottant sur les lèvres, a le regard tourné vers celle qui partage désormais sa vie.

Sans doute les jeunes mariés ont-ils déjà pour projet de goûter aux aventures des voyages ? Car outre l'attrance amoureuse qu'on leur prête volontiers, Jean et Yvonne ont un même appétit de découverte et de curiosité. Ils ont aussi pour points communs de partager une complicité intellectuelle qui se nourrit d'un attrait pour la connaissance, la culture, ils savent l'un et l'autre exercer leur esprit et leur regard à l'observation, à la critique, au beau. Les voici qui embarquent à Marseille à bord de l'Athos II, fidèle serviteur des Messageries Maritimes. Nous sommes le 12 novembre 1937. Destination Shanghaï.

Est-ce le caractère cosmopolite de la ville qui réunit une quarantaine de nationalités ? Est-ce l'attrait de ce « Paris de l'Orient » qui brille de mille feux et autorise réussites et extravagances ? Ou plus simplement un goût d'exotisme et d'horizons inconnus attisé par l'attrait de l'étranger ? Ou prosaïquement la vacance d'un poste au prestigieux Collège Municipal français de Shanghaï ? Les motivations du choix de Shanghaï en tant que nouvel univers de vie du jeune couple Tavernier restent obscures, si ce n'est la fascination intellectuelle que peut représenter l'exploration d'une culture nouvelle et peut-être l'affirmation de choix singuliers qui sied à ce couple intellectuel. Mais faire le choix de Shanghaï en cette fin 1937 revient à prendre pied dans une ville, pour partie, tombée aux mains des Japonais, prélude à l'occupation de la moitié du vaste territoire chinois. Jean et Yvonne Tavernier en connaissent la réalité et observent à l'approche de Shanghaï, du pont de leur paquebot, « *cette campagne qui offre de désolants spectacles de guerre : villages absolument détruits par les bombardements et abandonnés, files de troupes qui patrouillent, groupes de soldats*

japonais au repos à côté de maisons démolies »³. Les eaux que l'Athos II traverse pour rejoindre le port ne sont pas plus rassurantes. Le Whang Foo, cet affluent du Yan Tsé au creux duquel se déploie la ville et qu'il remonte lentement pour atteindre son point de débarquement, est peuplé « *de nombreux bateaux, la plupart japonais, cargos ou navires de guerre, d'où partent des chaloupes qui viennent patrouiller autour de nous* »⁴.

Encore quelques encablures... Le paysage se transforme, le changement de décor opère comme un voile qui se déchire, comme une bascule dans un autre monde. Se devinent alors les rives de la concession internationale, puis celles de la concession française parcourues d'un même trait par le Bund, cet immense boulevard qui longe la rivière. Apparaissent dans toute leur insolence « *les buildings pyramidaux, bien plantés dans la lumière, qui donnent une impression d'audace et de confiance en soi d'homme d'affaires américain* »⁵. Le contraste de paysage et d'ambiance est total. Et ce qu'il présage du quotidien aussi. Nous sommes le treize décembre 1937, la durée de la traversée entre Marseille et Shanghaï a duré un peu moins d'un mois. Les parents de Paul posent pied « *dans cette grande ville qui sera notre patrie d'occasion* »⁶.

Au moment où le couple Tavernier découvre Shanghaï, la ville abrite plus de trois millions d'habitants. Elle s'organise depuis près d'un siècle en trois territoires distincts : au cœur de la ville, la concession internationale, au sud, la concession française, et autour la ville « chinoise » passée depuis quelques semaines sous occupation nipponne. L'originalité de ce découpage trouve sa source dans la signature par la Chine des « traités inégaux » de 1842 et 1844. Ils bénéficient aux Anglais qui veulent asseoir leur hégémonie économique sur tous les continents, et aux Français dont les ambitions coloniales n'ont rien à envier aux premiers. Est ainsi obtenue l'ouverture aux puissances occidentales de cinq ports en Chine, dont Shanghaï qui offre un accès direct à un commerce international déjà florissant. Anglais et Français s'y voient accorder une concession, sorte de confetti territorial qui se définit officiellement comme une « *enclave en terre chinoise sous contrôle étranger, soumise uniquement à des lois étrangères (...). Les concessions sont des territoires auto administrés, avec un statut d'extraterritorialité (...). C'est ainsi que les citoyens français, par exemple, sont soumis uniquement aux lois françaises et ne peuvent être jugés que par leurs propres tribunaux* »⁷. La plus grande des deux concessions, celle des Anglais, accueille bientôt d'autres puissances occidentales et prend l'appellation de « concession internationale » pendant que sa voisine, plus petite, garde le nom de « concession française ». Ce statut particulier donne donc à chacune des deux concessions, l'internationale et la française, une pleine autonomie

³ Extrait du journal de bord tenu par Yvonne, 1937

⁴ Extrait du journal de bord tenu par Yvonne, 1937

⁵ *Idem*

⁶ *Idem*

⁷ « La France en Chine », Bernard Brizay, pages 226/227

d'administration et un statut qui les abrite. De fait, les Japonais qui occupent alors la partie chinoise de Shanghaï semblent respecter l'intégrité des concessions.

La concession française qui accueille les parents de Paul, en cette fin 1937 présente un paysage de petite France : elle a « *ses églises et ses hôpitaux, des écoles et des collèges, une université, une garnison, ses cercles et ses associations, ses joueurs de boules et ses équipes sportives. Elle a aussi des banques et des bordels, sa prison et son cimetière, un champ de courses pour lévriers et même un fronton de pelote basque* »⁸. Mais elle doit aussi faire face à un gigantesque afflux de réfugiés qui fuient devant l'ennemi japonais ; de cinq cent mille habitants — dont 480 000 Chinois, 19 000 étrangers et seulement 2300 Français — la concession voit brusquement sa population augmenter de huit cent mille étrangers en quête de nourriture, de logement, de soins : « *pour avoir une idée de ce bouleversement, il faut s'imaginer ce que serait la ville de Lyon dans laquelle se déverserait subitement l'entièvre population de Marseille et de Saint-Étienne, cette population étant presque démunie de ressources et comprenant des milliers de criminels et de malfaiteurs* »⁹. Yvonne écrit le 3 janvier 1938 à sa sœur Paulette « *Ces pauvres gens n'ont plus rien, et comme les abris ne sont pas assez grands pour les contenir tous, ils vivent entassés sous des voûtes reliant les rues parallèles entre elles. Par le froid que nous apporte la mousson de Sibérie, on se demande comment ils y résistent. Car il fait vraiment froid à Shanghaï* ». L'environnement extérieur de la ville est détérioré, mais le quotidien dans les concessions s'adapte et ne lâche rien de son mode de vie émaillé de cocktails mondains et de soirées pailletées. C'est l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne en août 1939, puis la généralisation du conflit, qui va bouleverser, en peu de temps, l'univers doré des concessions de Shanghaï.

Dès son arrivée, Jean Tavernier, le père de Paul, a pris ses fonctions au prestigieux Collège Municipal français comme professeur de philosophie, avant d'être promu un an plus tard censeur des études, ce qui correspond à un poste de proviseur-adjoint. L'établissement a une réputation solide, c'est le plus important de la concession, il accueille filles et garçons, français et étrangers, de la petite école jusqu'au baccalauréat.

De son côté, Yvonne dit avoir « *bon moral* » en dépit d'un nouvel univers de vie qui contraste avec sa vie française. Une photo d'Yvonne et Jean de 1938 les voit devant les persiennes d'une maison : toute trace d'insouciance semble avoir disparu de l'expression de leur visage qu'ils gardent souriante, mais sans réelle gaieté.

⁸ « Les Français de Shanghaï », Guy Brossollet, page 23.

⁹ *Idem*, page 132.

Le couple a élu domicile au cœur de la concession française, au 301 route Cardinal Mercier¹⁰, dans une résidence ultra moderne d'inspiration art déco, l'Astrid Apartment. Elle est à mi-chemin du collège français où exerce Jean et des lieux de loisirs et d'amusement si prisés des étrangers et des puissants Chinois du quartier : on y trouve le canidrome à quelques dizaines de mètres, le cinéma Cathay dédié aux projections hollywoodiennes, éblouissant de ses comptoirs en mosaïques d'argent, décorations de cuivre et lustres de marbre. Jouxtant le Cathay, c'est le Cercle sportif français, si couru pour ses équipements, notamment sa piscine de cinquante mètres de long (la plus longue de Shanghai) et sa saisissante salle de bal au parquet posé sur ressorts : un véritable concentré de l'excellence française en matière d'équipements sportifs et de divertissement !

Peu mondain, le père de Paul, n'est pas homme à s'étourdir de frivolités. Il recherche davantage la compagnie de personnes intéressées par l'art, la culture, ou celles avec lesquelles il peut partager son savoir, échanger avec intelligence et hauteur de vue sur la Chine, l'actualité, l'histoire... Sans doute est-ce Charles Grosbois, son supérieur, qui l'introduit dans le milieu artistique de Shanghai : les deux hommes que sept ans séparent partagent le même goût pour l'art asiatique. Pour les lettres aussi, ils en sont tous deux enseignants. Bénéficier de l'appui de Charles Grosbois est un atout certain pour tout nouvel arrivant à Shanghai. C'est un homme influent qui connaît la ville et les arcanes de la concession française sur le bout des ongles. D'abord nommé directeur de l'École française de Shanghai en 1919, il prend la direction de l'enseignement de la concession française et crée six nouveaux établissements d'enseignement¹¹. Délégué général de l'Alliance française en Chine, chef des réservistes français, soutien au général de Gaulle, cet homme est également directeur artistique de la station radiophonique française de Shanghai, et sera l'un des initiateurs en 1945 de la création du Courrier de Chine en remplacement du Journal de Shanghai. La sphère d'influence de Charles Grosbois est donc considérable, personne ne discute son autorité morale pas plus que ses talents de violoniste, qu'il pratique en virtuose en dépit d'une main droite en bois et gantée de cuir, triste héritage du combat mené lors de la Première Guerre mondiale. Fin 1938, Charles Grosbois offre à Jean la tribune de l'Alliance française de Shanghai pour sa première conférence sur « Les vieilles cathédrales, parures de la France ». L'auditoire est conquis, la conférence est un succès, elle est bientôt reprise dans les colonnes du Journal de Shanghai et fait l'objet de suppléments illustrés qui s'étalent sur quatre pleines pages. Peut-être est-ce également Charles Grosbois qui le présente à Toyo Murakami ? C'est un marchand d'art qui tient boutique dans la concession internationale et auquel Jean achète au fil des années des estampes japonaises et des peintures chinoises.

¹⁰ L'immeuble existe toujours. Il porte aujourd'hui le nom de « Nanchang Building ». Il est situé au 151 South Maoming Road.

¹¹ Académie des Sciences d'outre-mer, disponible à <https://academieoutremer.fr/>.

Le début de l'année 1939 se présente sous de beaux auspices pour le jeune couple : Jean a été promu, il sait se faire connaître et apprécier, et Yvonne se prépare pour la première fois à donner la vie. Elle accouche le 29 janvier d'un petit garçon prénommé François. On imagine volontiers l'immense bonheur du jeune couple d'accueillir leur premier enfant ! Hélas immédiatement terrassé par une cruelle maladie que contracte leur bébé : François décède le 20 février 1939 au Pavillon d'isolement de la concession, sans doute victime du choléra. Le North China Herald publie l'avis de décès de « Baby François-Henri Tavernier » mentionnant les nombreux amis présents autour de Jean et d'Yvonne, dont Charles Grosbois, qui les accompagnent jusqu'au cimetière de Lokawei où est inhumé leur enfant.

Au malheur personnel d'Yvonne et Jean s'ajoutent au fil des mois les terribles nouvelles qui parviennent d'Europe et de France : après avoir annexé l'Autriche et la Tchécoslovaquie, Hitler conduit le déferlement de ses troupes en envahissant la Pologne le 1^{er} septembre 1939, puis la Belgique et le Luxembourg en mai 1940. Jean, qui connaît bien ces deux pays pour avoir exercé en Belgique et compter des descendants luxembourgeois, réagit immédiatement en animant dès le lendemain à la radio une « causerie » qui sera à nouveau publiée dans le journal de Shanghai. La France est à son tour envahie un mois plus tard, et passe sous la coupe du maréchal Pétain. Du côté des concessions internationales et françaises, l'ambiance s'assombrit. Pourtant, le quotidien reste préservé, débats et conférences se succèdent à l'Alliance française, et Jean anime bientôt, en janvier 1941, une nouvelle conférence en hommage à celui qui fut l'un de ses maîtres à penser et qui vient de décéder, le philosophe Henri Bergson.

Yvonne a trente-six ans quand elle accouche de son second enfant, Paul, le 24 février 1941. Elle choisit de le mettre au monde au Country Hospital, cet établissement édifié sur la concession internationale, bien plus moderne que l'hôpital Sainte-Marie qui accueille habituellement les naissances des familles françaises. Désormais jeunes parents, Jean et Yvonne échafaudent l'idée de rentrer plus tôt que prévu en France. Jean décide de négocier avec l'Administration de la Concession française un départ avancé. Il veut rejoindre la France en mettant fin à son contrat un an avant la date prévue. L'accord lui est donné, il s'empresse d'adresser un courrier au secrétaire d'État de l'Éducation nationale replié à Vichy pour « *soliciter un poste correspondant à mes aptitudes lors de mon retour en France qui aura lieu, selon toutes probabilités, en mars 1942* ». Il annonce comme motif de sa demande de rapatriement anticipé « *des difficultés croissantes de l'existence matérielle à Shanghai* ». Son courrier est daté du 25 octobre 1941. Il ne sera reçu que le 15 mars 1945 en France. Le fonctionnaire qui en prend connaissance note au crayon à papier « *Qu'est-il devenu ?* » face au nom de Jean Tavernier. Comme tant d'autres, le couple Tavernier est abandonné à son sort. Aucun retour en France ne s'opérera avant longtemps, et bon gré, mal gré, Jean et Yvonne doivent s'accommorder de ce qui ressemble désormais à un exil forcé. Plus que

l'argument de « *difficultés croissantes de l'existence matérielle à Shanghai* », il est probable que Jean et Yvonne souffrent à la fois de l'éloignement de leur famille, de l'incertitude de l'avenir, et plus encore de la perspective que Paul soit à son tour emporté, comme François, par les nombreuses épidémies qui épouvantent les parents de jeunes enfants. « *Les grandes terreurs sont le choléra, la scarlatine et la diphtérie qui opèrent des ravages dans les populations enfantines* »¹².

Moins de deux mois après que le père de Paul ait écrit sa lettre, c'est le bombardement japonais de Pearl Harbor qui donne au conflit en cours une tournure mondiale : les Américains entrent en guerre, la concession internationale de Shanghai est immédiatement envahie. « *La prise de contrôle de la concession internationale par les forces japonaises s'opère en quelques heures après l'attaque de Pearl Harbor* »¹³. Désormais soumise à la loi martiale et au couvre-feu, la population de la Concession internationale vit étroitement contrôlée. Anglais et Américains doivent porter un brassard les identifiant comme « *ressortissants ennemis* », les rues multiplient les points de contrôle barbelés, l'inquiétude est d'autant plus vive que chacun devine que les concessions ne sont plus des priorités pour les gouvernements européens bien trop absorbés à repousser les assauts de l'ennemi et à endiguer sa progression.

Côté français, la concession, qui dépend désormais du régime de Vichy, sympathisant de l'Allemagne et par concomitance de son allié japonais, est relativement épargnée, mais ne se soustrait pas à la pression japonaise toujours en quête de nouveaux acquis. « *Alors que de nombreux résidents, de la concession internationale, Américains, Anglais, Belges, Hollandais... ont été internés, les Français eux (...) ne sont pas inquiétés. Certes, de nombreux appartements sont réquisitionnés, mais il n'y a pas de troupes nippones dans les quartiers français* »¹⁴. Désormais privés de liaisons postales comme de tout projet de retour en France du fait du blocus du Pacifique par les Américains, les Français de la concession n'ont d'autre issue que de pratiquer une politique d'accommodement avec les Japonais. Le consul français, Roland de Margerie, tente de n'accéder que très progressivement aux pressions des Japonais. Il louvoie, temporise, négocie, concède en pesant chacune de ses décisions : sa marge de manœuvre est étroite et son isolement réel. C'est l'entrée en guerre en 1943 du gouvernement chinois de Nankin, représenté par Wang Jingwei et tout acquis aux causes nippones, qui donne le coup de grâce à la concession française déjà chancelante. En remerciement de son allégeance, les Japonais promettent à Wang Jingwei la restitution de toutes les concessions étrangères. « *En février, le gouvernement de Vichy est obligé d'accepter le principe d'un retour de la concession française à la souveraineté chinoise* »¹⁵. Le

¹² Peurs et terreurs face à la contagion : choléra, tuberculose, syphilis, XIXe-XXe siècles (sous la direction de Jean-Pierre Bardet, Patrick Bourdelais, Pierre Guillaume, etc.), Paris, Fayard, 1988.

¹³ « *Histoire de Shanghai* », Marie-Claire Bergère, page 314.

¹⁴ « *Les Français à Shanghai* », Guy Brossolet, page 279.

¹⁵ « *Histoire de Shanghai* », Marie-Claire Bergère page 317.

30 juillet 1943, les clés de la concession française sont officiellement remises par Roland de Margerie au maire de Shanghai, proche de Wang Jingwei. Le choc est violent pour les Français qui se sentent piégés par l'Histoire. La concession française devient le 8^e district de Shanghai. Pourtant, les relations entre Français et Japonais restent pour l'essentiel correctes.

Lorsque Yvonne se prépare à accoucher le 30 décembre 1943 de son troisième fils, il n'est bien sûr plus question de rejoindre le Country Hospital. Et c'est sans doute sœur Bataille « *qui voit venir au monde la plupart des enfants français nés à Shanghai* »¹⁶ qui accueille Marc¹⁷, le frère de Paul, né à l'hôpital Sainte-Marie en concession française.

En 1945, le nouvel équilibre mondial commence à se mettre en place, les vainqueurs d'hier deviennent les vaincus : l'Allemagne capitule en mai 1945, le Japon en septembre, les Alliés sortent victorieux de la guerre, les gouvernements de Nankin et de Vichy s'effondrent. L'étau se desserre sur la population européenne des concessions. Quitter Shanghai est maintenant possible. À la manœuvre des nombreux transferts de populations militaires et civiles maritimes, mais aussi de matériels et denrées, figure l'extraordinaire flotte des Liberty Ships. Les Américains, déterminés à défendre la liberté, en ont construit deux mille sept cents unités en seulement quatre ans sur un modèle industriel unique.

En août 1946, l'un d'entre eux, le « *Marine Angel* », accoste sur les rives du Whang Foo. Il rapatrie toute la famille de Paul, vers la France. Le confort de la traversée est sommaire, bien éloigné des douillettes cabines de l'*Athos II*. Qu'importe ! Le retour au pays a un goût de soulagement. Dans les soutes du navire, quelques bagages... Mais surtout, la fabuleuse collection de peintures chinoises et d'estampes japonaises que les parents de Paul ont rassemblées.

¹⁶ « *Les Français à Shanghai* », Guy Brossolet, pages 193-194.

¹⁷ Prénom d'emprunt

Deux frères

C'est une France dévastée par la guerre que Jean, Yvonne et leurs deux enfants découvrent à leur retour de Chine. Et c'est naturellement leurs familles qu'ils s'empressent de retrouver. En dépit des épreuves que chacun a vécues dans une parenthèse qui lui était propre, notamment Jean à Shanghai et Pierre, l'un de ses frères, dans le régiment des Spahis marocains, la composition de la famille est restée intacte. Mieux ! Les frères et sœurs Tavernier ont chacun donné naissance et c'est une belle photo de famille qui fixe les nouveaux contours de la famille agrandie que Paul et Marc rencontrent pour la première fois.

Alors que la rentrée scolaire de 1946 se profile, Jean esquive un retour dans le système éducatif français. Il demande une mise en disponibilité au ministère de l'Éducation nationale, la première année au motif « *d'une santé se trouvant déprimée par un long séjour en Chine* », la seconde pour « *reprendre ses études* », en l'occurrence son projet de thèse sur les frères Goncourt. Dans les faits, il part avec femme et enfants rejoindre son ami Louis Garrone et comme dans ses jeunes années, professe la philosophie et le français à l'École des Roches dans l'Eure. Louis Garrone vient d'en être fraîchement nommé directeur après que son beau-père, Georges Bertier, se soit retiré de cette même fonction. L'École des Roches, créée à la fin du XIXe, entend proposer un nouveau modèle d'enseignement et de discipline inspiré des news schools anglaises : la quasi-totalité des élèves est sous le régime de l'internat, organisé dans de grandes maisons gérées par un adulte qui délègue des responsabilités aux élèves les plus âgés, eux-mêmes chargés d'encadrer les plus jeunes. Les valeurs d'amitié, fidélité, loyauté assoient la réputation de cette école d'un nouveau genre. L'originalité du modèle repose sur une autodiscipline librement acceptée et des injonctions propres au développement de son leadership : être une élite morale, accepter les différences, respecter la liberté d'expression, développer l'exemplarité... L'empreinte que Louis Garrone entend laisser des trente années durant lesquelles il dirige l'école se double d'une volonté affirmée de faire respecter l'autorité, les lois morales et la discipline intérieure¹⁸. L'inscription à l'École des Roches est d'un prix à la hauteur des ambitions qu'elle affiche : ce sont principalement des enfants issus de milieux aisés, d'industriels, de politiques de haut rang, ou encore de familles nobles ou royales qui fréquentent l'établissement.

Jean Tavernier y enseigne deux ans puis réintègre l'Éducation nationale. Parmi les souhaits d'affectation qu'il adresse au ministère de l'Éducation nationale figurent Grenoble, Lyon, Paris. Et l'Algérie, qu'il semble ajouter au dernier moment, à la main, dans son courrier soigneusement dactylographié du 22 juin 1948. C'est finalement cette dernière option qui est retenue par

¹⁸ Fascicule Alumni École des Roches et Collège de Normandie, annuaire 2019.

l'administration. La famille Tavernier boucle à nouveau ses valises et quitte la France à l'été 1948. Jean est nommé au collège du Champ de manœuvres d'Alger, mais ce n'est pas dans cette grande ville que la famille s'installe. Elle choisit le petit paradis balnéaire de Bains Romains, à dix kilomètres au nord-ouest d'Alger, et y loue une villa au nom évocateur : « La Brise ».

Située en fond d'impasse, La Brise est magique, c'est un lieu de vie rêvé. Le jardin ombragé accueille une habitation de plain-pied des années 1920 qui se prolonge par une terrasse face mer. Du jardin, un escalier privé accroché à la roche donne un accès direct à la baignade. La maison se compose de nombreuses pièces baignées par la douce et chaude lumière méditerranéenne. À quelques mètres se trouve un chemin qui ouvre sur une plage de sable. Paul a alors sept ans et son frère cinq. L'un et l'autre sont inscrits à l'école de Bains Romains dirigée par Charles Gobert et son épouse Yvette. Au fil des semaines, Yvonne se lie de sympathie avec cette femme férue d'histoire antique et auprès de laquelle elle trouve sans doute écho à son propre niveau de connaissances et de culture. De leur côté, Paul et Marc se rapprochent de Jean, le fils aîné des Gobert, né comme Paul en 1941. Quoique de personnalités différentes, Paul et Jean deviennent très proches, aucun d'eux n'imagine alors que leur amitié durera plus de soixante-dix ans.

En enfant du pays, Jean Gobert fait découvrir à Paul et à Marc toutes les richesses de Bains Romains, des plongeons dans les vagues à la pêche aux oursins, des collines de la forêt toute proche de Baïnem, peuplée de pins et de chênes-lièges, à la capture recherchée, mais exceptionnelle, des caméléons. Pour sa part, chez les Tavernier, Jean Gobert pénètre un univers de vie accueillant, riche en lectures et en réflexions, et s'y sent toujours le bienvenu. « *Même très jeunes, nous avions des discussions sérieuses avec Paul, nous interrogeant par exemple sur le sens de la vie ou défendant des points de vue différents sur un livre que nous avions lu tous les deux* », souligne Jean Gobert. À La Brise, Jean découvre aussi Lucky Luke, Tintin, le Sapeur Camember, la famille Fenouillard, ou encore le Savant Cosinus, autant de livres et de revues absentes de son univers familial. Le caractère enjoué et assuré de Jean Gobert trouve son point d'équilibre avec celui plus réfléchi de Paul.

Ce qui plaît à Paul, ce sont les incursions que Charles Gobert propose dans la forêt toute proche. Découvrir un tapis rose de cyclamens sauvages, en cueillir quelques-uns, goûter les arbouses acidulées tout juste cueillies, ramasser des plantes pour préparer une exposition ou constituer un herbier. Ou encore à la plage, lorsqu'il s'agit de pêcher des bernard-l'hermite pour les étudier à l'école. Déjà tout jeune, Paul s'apaise et se rassure au contact d'une nature tranquille. Peut-être faut-il y voir quelques dispositions identiques à celles de son père, Jean, dont le sujet de thèse en 1921 portait sur « Aristote et la notion de nature » ?

Ce dernier poursuit à Alger sa carrière d'enseignant en français, latin et grec. Il laisse le souvenir d'un professeur « *présentant un esthétisme et une élégance qui ont leur douceur (...), incontestablement cultivé, distingué, travailleur, d'un abord très sympathique. Mais dont les méthodes et l'autorité sont insuffisantes* » notent les inspecteurs d'Académie qui viennent le visiter¹⁹. Les cours de « Tatave », ainsi que le surnomment ses élèves, souffrent d'évidence d'une grande indiscipline, sans doute liée à une forme de désaffection de Jean qui considère que ses compétences seraient bien mieux utilisées dans un établissement plus glorieux que le collège du Champ de manœuvres. C'est d'ailleurs ce qu'il plaide dans un courrier du 13 avril 1953 qu'il adresse au ministère de l'Éducation nationale, dans lequel il rappelle son parcours et sollicite une « *chaire de philosophie dans un lycée d'Alger* ». Son attente restera vaine.

De brillant professeur et talentueux orateur à Shanghai, Jean Tavernier bascule progressivement dans la résignation et l'anonymat, restant indifférent à l'esprit bravache de son auditoire tout comme aux observations de sa hiérarchie. Jean Tavernier a perdu allant et aura, il exerce désormais par devoir. Sans doute cherche-t-il encore à se convaincre de sa propre valeur en essayant de reprendre une nouvelle fois son projet de thèse ? La démarche est inféconde malgré les heures entières qu'il passe enfermé dans son bureau. Tout au plus le voit-on s'égayer à la lecture des bandes dessinées auxquelles il est abonné.

Yvonne, quant à elle, continue de s'intéresser à mille choses, arpentant la région de son pas décidé, liant connaissance facilement, offrant son sourire aux personnes qu'elle rencontre pourvu qu'elle y devine quelque accointance intellectuelle. Jean Gobert en garde le souvenir d'une « *femme très gaie, curieuse de tout, lettrée* » face à un mari irréversiblement intérieurisé et économe de ses mots.

1951 marque un tournant scolaire pour Paul et Jean Gobert : ils réussissent l'un et l'autre le concours pour entrer au lycée Bugeaud d'Alger en 6^e. Le premier choisit l'allemand en première langue, le second l'anglais. « *Les parents de Paul étaient attachés à l'allemand qu'ils considéraient plus noble et ouvrant à une culture plus vaste* », souligne Jean Gobert. Marc les y rejoint un an plus tard, il n'a que neuf ans quand il entre au lycée et poursuit avec brio son parcours scolaire.

En 1951, Paul est inscrit aux scouts marins. Ce nouvel univers l'initie à la cohésion de groupe. À ses parents déjà partis en vacances alors qu'il est resté à Cap Djinet où s'organise son camp scout de juillet 1954, il écrit ses journées rythmées par les jeux d'équipe, la voile, l'aviron, les embuscades, les raids nocturnes. Et aussi la reconstitution de la récente bataille de Diên Biên Phu,

¹⁹ Rapport d'inspection des 29 mars 1952 et 25 février 1954. Dossier administratif de Jean Tavernier, Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine.

les longues veillées qui accueillent chaque soir le sermon de l'aumônier, ou ce petit goût de métropole qui lui arrive avec les troupes de scouts marins de Brest et de Paris venues rejoindre son bivouac.

Paul a alors treize ans et sa correspondance laisse à voir un jeune adolescent à l'écriture abondante, facile et précise. Il y livre des sommes de détails décrits méthodiquement. Elle révèle également une sensibilité touchante à sa famille, n'omettant jamais de fêter l'anniversaire de sa mère, la fête de son frère, s'excusant d'une réponse trop tardive, annonçant l'envoi d'une prochaine carte postale à sa grand-mère, ainsi qu'à des familles amies que ses parents ont déjà retrouvées en France... Il y a là un respect des conventions qui traduit assurément une belle éducation, mais aussi une obéissance sans faille aux attentes familiales et aux principes inculqués. Un trait de caractère que Paul gardera toute sa vie. Pour autant, l'esprit de débrouillardise n'est pas absent de la pédagogie parentale, cette correspondance indiquant que Paul rejoindra seul et par ses propres moyens ses parents sur leur lieu de vacances, prenant le bateau d'Alger pour rejoindre Marseille et voyageant ensuite en train pour les rejoindre dans le Lyonnais.

L'actualité algérienne prend un tournant décisif en 1954 : elle marque le début des hostilités entre autorités françaises et forces indépendantistes du pays. Le Front de Libération nationale (FLN), dont l'objectif est l'indépendance de l'Algérie, est créé en octobre et revendique dès le 1^{er} novembre les attentats de la Toussaint Rouge qui font une dizaine de morts parmi des civils. En réponse à ce vent insurrectionnel, François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, envoie des forces armées en Algérie. Ainsi débute une guerre qui durera huit longues années.

Certainement instruits par leur expérience de Shanghai, les Tavernier décident de quitter l'Algérie dès l'été 1955. Cette décision est une véritable déchirure pour Yvonne, Jean, Paul et Marc. En l'espace de quelques semaines, c'est tout leur univers de vie qui bascule et se métamorphose : ils laissent derrière eux amis, relations, vie enviable, habitation exceptionnelle, paysages parfumés d'iode et d'odeurs de pin, luminosité caressante. Et même leur chat, Pucinet. Jean Tavernier obtient sa mutation à Paris comme professeur de grammaire au collège Arago, Paul et Marc font leur rentrée au lycée Henri IV et la famille loge à l'Hôtel des Grands Hommes, face au Panthéon. C'est un bouleversement de vie total. En l'espace de dix années, et bien malgré elle, la famille Tavernier est le témoin direct de l'histoire de la décolonisation française et héritière de deux déracinements, celui de Chine puis d'Algérie.

En ce mois de septembre 1955, il leur faut oublier la douceur de la vie à Bains Romains. C'est maintenant la grisaille parisienne, la circulation intense, l'automne bientôt présent, le pas hâtif des passants qui peuplent leur quotidien. Paul a dû quitter les scouts marins. Et son seul ami, son

confident et complice, Jean Gobert. Tant Paul que Marc profiteront de l'ultime incursion de leur mère pour organiser le déménagement de La Brise vers la France, fin novembre 1955, pour la charger dans une lettre qu'ils lui adressent de redire tout leur attachement à l'univers qu'ils viennent de quitter : « *Si tu vois quelqu'un des scouts, tu lui diras que je pense bien à eux. Je te prie de transmettre mon fidèle souvenir à Monsieur et Madame Gobert et tu diras à Jean que je reste son ami et que je voudrais bien avoir de ses nouvelles* » écrit Paul à sa mère, suivi dans la même lettre des mots de Marc « *Dis à Jean combien j'aimerais le revoir ainsi que notre petit, mais joli coin de Bains Romains et ses rochers. Transmets mon fidèle souvenir à Monsieur et Madame Gobert et remercie-les de tout ce qu'ils ont fait pour moi* ».

Ravalant leur blessure, Paul et Marc sont rapidement happés par leur rythme scolaire de jeunes lycéens. Le logement à l'hôtel rendant précaire toute organisation matérielle des repas, ils se restaurent au lycée le midi et le soir. Et lorsqu'ils sont avec leurs parents, ce sont les établissements proches du Panthéon qui les accueillent. La Source, chez Lapoularde, aux Étudiants en sont quelques-uns. Leurs heures de loisir sont désormais consacrées à la visite de tout ce que Paris compte de monuments, d'expositions, de spectacles, de visites et de conférences. Tantôt avec leur père, tantôt avec leur mère. Paul est assoiffé de connaissances et de culture et ne rechigne jamais devant le projet de quelque sortie, Paul se nourrit de toutes les richesses qu'il découvre, et Paris lui en offre en abondance ! Il est fréquent que la journée du dimanche, après la messe à laquelle se rendent Yvonne et ses garçons et le déjeuner pris en commun, enchaîne la visite de trois ou quatre lieux différents. De même le jeudi après-midi, libre de cours, se doit d'être occupé intelligemment comme ce 25 octobre 1956 où Paul rapporte : « *après le déjeuner au lycée, j'ai fait quelques courses, des achats de papeterie. Ensuite, Papa et moi nous sommes partis. Nous voulions visiter l'exposition Jeanne d'Arc et son temps. En passant, nous nous sommes arrêtés devant la très belle cour de l'Hôtel de Soubise où sont installées les archives (...) Puis nous sommes entrés dans la cour de l'Hôtel de Rohan, véritable oasis de paix et de beauté (...) Nous avons poursuivi avec la visite de l'exposition qui se trouvait à l'intérieur. Puis nous avons vu la singerie de Huet (...) En sortant, nous avons remarqué un immeuble moderne de très bon goût avec une cour ouverte où l'on plantera des arbres (...). Puis nous sommes entrés dans l'église Notre Dame des Blancs-Manteaux (...). Ensuite, nous sommes entrés à l'intérieur de l'église de Saint-Merri. C'est une belle église. Malheureusement, il était tard, et il n'y avait plus beaucoup de lumière* »²⁰.

Au fil des visites, Paul observe avec une précision d'orfèvre chaque détail architectural ou artistique, guidé par une méthodologie d'analyse et les nombreuses références que lui transmettent ses parents. Jean et Yvonne ont une connaissance très fine des domaines culturels et artistiques, et

²⁰ Journal de Paul, Archives de la Croix-Rouge française.

Paris regorge de lieux et d'expositions exceptionnellement riches. Mais c'est aussi dans d'autres arts comme la littérature, la photo ou le cinéma que Paul exerce son esprit critique, lorsqu'il découvre par exemple Guerre et Paix et commente du haut de ses quinze ans : « *C'est un film américain tiré d'un roman de Tolstoï. La photo est en technicolor, les costumes de l'époque napoléonienne sont jolis, le caractère russe est bien rendu. Audrey Hepburn, qui joue le rôle de Natacha, est très jolie dans son caractère de jeune fille un peu évaporée... La scène de bal est emplie de grâce et de légèreté, celles de beuveries et de retraites successives des Russes et des Français sont rendues avec un réalisme très poussé* »²¹.

Désormais Parisien, Paul chaperonné par son père ou sa mère, prend l'habitude de tout visiter, tout commenter, tout juger. Il subit une forme d'entraînement culturel et intellectuel d'une rare intensité. Paul a quinze ans lorsqu'il rentre en première. Cette année déterminante est surtout marquée par la déception qu'il ressent lorsque son professeur de mathématiques rencontre ses parents à la fin du premier trimestre pour conseiller une autre orientation que celle qu'il envisage après le bac, à savoir math-élément. Et pourtant, c'est la voie qu'il lui faut suivre pour donner corps à son projet : devenir officier de la marine marchande, métier qu'il s'est choisi par le goût de la mer que lui ont laissé l'Algérie et son expérience des scouts marins, explique-t-il. Les paroles de son professeur sont tranchantes « *le professeur leur a dit que je ne pourrai faire math-élément qu'avec les plus grandes difficultés sans être sûr de réussir et que ce n'est pas la peine de me torturer en me faisant rester en A', que par ailleurs je me débrouillerai très bien à l'oral du Bac A. Quant à moi, je ne suis pas de cet avis* »²². Paul, déchiré, devra pourtant se résoudre à assumer ce changement de classe, et en cette veille de vacances de Noël, il quitte ses camarades de A « *Aujourd'hui, j'ai fait mes adieux, cela m'a coûté* »²³.

Paul se console de cet échec en comptant sur un temps retrouvé pour travailler davantage le Français, le Latin et le Grec. Ce à quoi il s'emploie rageusement dès le début 1957, régulièrement aidé par son père ou sa mère, engloutissant tout à la fois des œuvres de Voltaire, Racine, Bossuet, Hugo, De Vigny, Rousseau, Musset, Marivaux, Flaubert, Baudelaire, et autres. Mais aussi Pline, Platon, Eschyle, ce qui lui vaut d'être présenté par son professeur au concours général de version grecque « *Je ne viens qu'en cinquième position, mais je tâcherai de soutenir l'honneur de la classe* »²⁴.

Au terme de sa première, Paul obtient la première partie de son baccalauréat littéraire avec la mention « Assez bien ». Il écrit à sa grand-mère maternelle pour lui annoncer ses résultats. Il les

²¹ Journal de Paul, Archives de la Croix-Rouge française.

²² *Idem*

²³ *Idem*

²⁴ *Idem*

juge décevants, ce à quoi elle répond, consolatrice et énergique « *La mention très bien ? Et alors ! La mention assez bien, vu la difficulté du bac, est déjà un grand succès !* ». Paul décroche son bac de philosophie en 1958 et choisit de s'orienter vers le droit.

Les Tavernier ont depuis quitté l'Hôtel des Grands Hommes près du Panthéon : au printemps 1957, ils posent le pied dans leur appartement du 12 boulevard Desgranges à Sceaux. Leur choix s'est porté sur un rez-de-chaussée dont les baies vitrées donnent sur de larges pelouses et « *des arbres somptueusement fleuris* »²⁵. La nature, qui plaît tant aux Tavernier, est désormais à portée de main de leur quotidien, ils s'en délectent. « *Toute cette verdure repose d'un Paris sale et souvent gris, et du puits noir de l'Hôtel de Grands Hommes* », note Paul dans son journal. Le contenu des malles, restées closes depuis Bains Romains, est bien vite libéré, révélant l'attendu et l'oublié, de la sifflante cocotte-minute au petit cahier d'écolier de Paul qui consigne les ritournelles apprises à Shanghai. Tout prend place dans ce chez-soi longtemps désiré !

Un soin particulier est apporté aux estampes japonaises et peintures chinoises que les Tavernier retrouvent intactes, toutes enserrées et abritées dans des emballages cylindriques aux dimensions propres à chacune d'elles. Épousant les pratiques des plus fins collectionneurs pour préserver leurs œuvres des effets délétères du contact de l'air ou de la lumière, ils commandent la fabrication d'un petit meuble dont les dimensions sont méticuleusement calculées pour accueillir leur collection. Ce n'est donc pas aux cimaises de leur appartement que se découvrent ces œuvres qu'ils chérissent tant. À la manière des grands collectionneurs, les Tavernier ne présentent les pièces de leur trésor qu'aux invités qu'ils devinent sensibles à l'art et qu'ils veulent honorer. Le geste se mérite et vaut presque adoubement ! Paul guette ces moments rares et fascinants qui voient se dérouler lentement la toile ou le papier, révélant dans une grande variété de styles, paysages ou personnages asiatiques aux couleurs inaltérées et encore si fraîches. À l'unisson de l'émotion visuelle qui lui brûle les yeux, son cœur cogne fort.

Si enthousiasmée soit-elle par l'aménagement de leur nouvel appartement et la découverte de Sceaux dont elle loue tant le parc exceptionnel tout proche que la qualité de son nouveau boucher, Monsieur Citron, Yvonne garde un œil vigilant sur ses fils. L'arrivée à Sceaux correspond au moment où Paul quitte ses « pantalons de golf » pour adopter des pantalons longs assortis à un veston fait sur mesure. De garçon le voici devenu jeune homme, et ce passage revêt presque un caractère solennel dans la façon dont la mère guide le fils dans le choix des coupes et tissus qui forment bientôt sa nouvelle garde-robe. Pour parfaire l'ensemble, Yvonne offre à Paul ses premières cigarettes et un livre intitulé « *Tout ce qu'un garçon doit savoir* ».

²⁵ Lettre d'Yvonne à Paul 18 mars 1972

Côté vacances, celles de Mardi gras ou de Pâques se passent souvent pour Paul à l'École des Roches, chez les Garrone, où il évolue dans un environnement vertueux, feutré et prévisible. Il y bénéficie du statut particulier de jeune invité là où certains élèves de l'établissement restent en pension pour rattraper un retard scolaire ou parce que personne ne les attend chez eux. Paul retrouve les visages connus des Garonne et d'anciens collègues de son père, beaucoup de chaleur humaine et la douceur de la campagne normande qui enserre les Roches. Alors qu'on l'invite à la pêche au saumon, Paul préfère rester seul écouter Smetana, lire le Mariage de Figaro, feuilleter un album de Tintin, ou encore partir à bicyclette sur des chemins bucoliques, s'émerveillant devant l'église de Pullay ou la jolie ville de Verneuil-sur-Avre. Il vit des heures heureuses et reposantes « *Ce séjour aux Roches m'a fait un plaisir extrême, je regrette qu'il ait été si court* », écrit-il en mars 1957.

Toujours attentive à offrir à ses enfants des vacances studieuses et culturelles, Yvonne leur propose plus tard des séjours linguistiques. Elle choisit avec soin les meilleurs intermédiaires : l'organisation Greatwood pour l'Angleterre, l'Institut Ludwigburg pour l'Allemagne. Chaque incursion dure deux à trois mois, Paul séjourne d'abord chez les Barrett à Hove dans le Sussex anglais en 1959, puis chez Frau Sigel à Stuttgart en 1960. Classiquement, les matinées sont consacrées au cours de langue, les après-midis et week-ends aux visites et aux loisirs proposés par la famille hébergeante. Désormais entraîné aux visites intensives, Paul passe au peigne fin les régions qui l'accueillent. En Angleterre, il arpente les environs de Hove, mais surtout de Londres dont il devient bientôt familier : Hyde Park, Saint Paul's Cathedral, Picadilly, Trafalgar Square, la Tour de Londres, les Joyaux de la Couronne, la relève de la garde, la Tamise... rien ne lui échappe, notant au passage ses impressions parfois déroutantes : « *Malgré l'importance des collections du British Museum, il m'est resté l'impression d'insuffisances dans certains départements* ».

À Stuttgart, il découvre avec intérêt la collectivité cosmopolite hébergée chez Frau Sigel : cultures grecque, protestante, balte, persane, helvétique s'y mêlent dans un joyeux mélange. Il visite Rothenburg, Tübingen, Ludwigsburg, Salzburg, Wildbad, Freudenstadt, la forêt noire... Se montre sensible aux traces laissées par la dernière guerre mondiale dont la fin ne remonte qu'à quinze ans : son logement fait face au Monte Scherbelino qui entasse sur une colline de quarante mètres tous les gravats précédant la reconstruction de Stuttgart. Il la contemple, plongé dans ses pensées...

Si Paul et Marc sont encouragés à découvrir l'Europe, le point d'ancrage estival des Tavernier reste Saint-Martin-en-Haut. Ils découvrent ce lieu après que Jean Tavernier ait retrouvé son ami et compagnon de préparation à l'agrégation, Louis Bourgey qui, lui aussi, enseigne à Alger. « *Mon*

père a proposé à Jean Tavernier de lui louer l'étage supérieur d'une de nos maisons de Saint-Martin située Grande Rue. Pour notre part, nous séjournions à quelques dizaines de mètres des Tavernier dans la maison de ma grand-mère » se remémore André Bourgey²⁶ de quatre ans plus âgé que Paul. Voisins à Saint-Martin-en-Haut, les Bourgey et les Tavernier le furent aussi à Bains Romains où leurs maisons étaient voisines, les premiers y venaient en vacances, les seconds y demeuraient à l'année.

Le bourg de Saint-Martin-en-Haut compte environ trois mille âmes l'hiver, il est situé à sept cents mètres d'altitude sur les monts du Lyonnais. C'est là que Paul et sa famille vont durablement prendre leurs quartiers d'été, imités par de nombreuses autres familles qui viennent y chercher un peu de la fraîcheur que la métropole n'offre pas en pareille saison. Ainsi se nouent d'année en année des relations amicales entre les familles Peeters, Bourgey, Carlan, Jolyon, Dieudonné... Tout le monde se retrouve début juillet, les premiers arrivés scrutant avec impatience l'arrivée de suivants, s'étonnant de l'enfant quitté l'an passé que l'on retrouve grandi de dix centimètres et du poil au menton, s'attristant de l'aïeule qui ne viendra plus, s'émerveillant du bébé venu agrandir un foyer, découvrant quelque correspondante anglaise séjournant chez l'une d'entre elles. Toute cette petite société se fréquente durant les trois mois que durent les vacances scolaires d'été de l'époque. Les dames s'invitent à l'heure du thé, jouent au bridge, projettent sur écran les diapositives des photos de l'année, au son métallique du carrousel qui annonce chaque nouvelle vue. Les enfants et les adolescents s'organisent malgré des loisirs peu nombreux : boules, tennis, promenades, circuits à bicyclette, pêche. On retrouve avec un plaisir intact la vie du bourg, autour de son marché hebdomadaire où le poulet se vend vivant, toutes ailes battantes lorsqu'on le saisit par les pattes pour le fourrer au fond du panier, un torchon par-dessus. Ne reste qu'à l'égorger, le plumer et faire roussir le restant de duvet avant de l'enfourner. La messe, les projections de films à la salle paroissiale, la kermesse où sont mis en jeu une mobylette, un aspirateur et un fer à repasser, le défilé de chars fleuris, la fête foraine du quinze août, la Vogue, avec ses manèges et ses stands de tir, les commerces de la grande rue, les coupures d'eau... C'est tout un univers disparate, superposant ruralité et fréquentations urbaines qu'offre Saint-Martin-en-Haut l'été.

Pour les Tavernier, le lieu est aussi l'occasion de rendre visite à la famille : ainsi vont-ils en car à Vaise prendre des nouvelles de Tante Marie, la sœur aînée de Jean. Ils peuvent aussi accueillir, le temps d'un pique-nique, Oncle Henri et sa famille pour le remercier d'un geste qu'il n'hésite jamais à faire pour améliorer l'ordinaire de son frère aîné. « *Oncle Henri a frappé à la porte alors qu'on ne l'attendait pas. Il apportait un poste de radio qui était chez Grand-Mère. Cela nous a fait à tous grand plaisir* », note Paul le 4 août 1956. Les longues soirées d'été laissent ainsi s'échapper les

²⁶ André Bourgey, géographe, président de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales -INALCO- de Paris, de 1993 à 2001.

notes des concerts classiques qui font découvrir à Paul et son frère Haendel, Mozart, Bizet... Ou encore des retransmissions de documentaires. Voire de la propagande de Radio Moscou en Français, captée dans le lointain ce 17 août 1956. « *Mon père et son frère Jean étaient très complices, se rappelle Françoise Tavernier, la cousine de Paul. Lorsqu'ils se retrouvaient, il n'y avait pas meilleur moment pour eux que de pouvoir s'isoler. Ils se comprenaient très bien, se parlant à demi-mot, et ils s'échangeaient souvent en éclatant de rire des petits dessins griffonnés sur un bout de papier, c'était leur façon de se retrouver qu'entre eux deux, entre frères qui n'ont pas envie de partager leurs plaisanteries ou leurs souvenirs avec d'autres* ».

Jean, Yvonne et les garçons se rendent aussi pour quelques jours à Grenoble où Yvonne retrouve sa sœur Paulette dont elle est très proche. Celle-ci vit avec leur mère dans un appartement de la rue Guétal, en plein centre-ville, face au massif de Belledonne. On devine une aïeule maîtresse femme lorsqu'elle accepte enfin de céder les rênes de la logistique familiale. « *Pour la première fois, Grand-mère a laissé Maman agir en maîtresse de maison pendant notre court séjour* », commente Paul en septembre 1956.

Il n'est pourtant pas certain que Yvonne ait un goût marqué pour l'intendance domestique. D'évidence, durant ses vacances, elle n'entend pas se transformer en ménagère émérite. C'est très régulièrement que les déjeuners sont pris au restaurant, chez Salignat. Madame Minerol assure le ménage. Et Madame « Nini » s'occupe du linge. En revanche, les lectures ont une large place dans le quotidien des Tavernier, qu'il s'agisse de quotidiens ou de livres. On joue au rami ou au Lexicon, on se lève et on se couche tôt, on fête les anniversaires, celui d'Yvonne le 21 juillet et celui de son mariage avec Jean le 4 septembre qu'il honore d'un bouquet de glaïeuls blancs, les fleurs préférées de sa femme. Paul profite de cet environnement serein. Il y respire le bon air. Mais ne peut résister à un besoin compulsif de se remettre à la tâche. S'il s'est autorisé un repos au mois de juillet 1956, il prend dès le premier août deux décisions : tenir un journal, et s'astreindre à un emploi du temps mêlant révisions de maths, Français, Grec, Latin, Allemand, cinq jours sur sept, sept heures par jour. Le voici à nouveau plongé dans l'algèbre et la géométrie qu'il corrige avec son père, les compositions et études de texte encadrées par sa mère, les thèmes et versions... En fin de journée, c'est aussi avec elle qui raffole des randonnées, qu'il part pour une longue promenade. « *Je voyais souvent Paul aux côtés de sa mère qui était une femme charmante, avec un côté institutrice lorsqu'elle s'adressait aux personnes qu'elle rencontrait* », se souvient André Bourgey. Lors de ces escapades, Paul observe les mille détails et nuances d'une nature qui l'élève, l'inspire. De son écriture fine et élégante, il note ce 19 septembre 1956 : « *Ce que le rouge du soleil pouvait avoir de trop vif était adouci par le léger rideau des troncs et des branches. L'ensemble de ce disque rouge se détachait sur des collines aux lignes grises. Vu à travers une manière de tamis, le paysage*

provoquait une sensation d'équilibre et de douce beauté. Tout ce paysage me rappelait les peintures chinoises et les estampes japonaises ».

De promesses en désillusions

À vingt ans, Paul est ce beau jeune homme qui mesure un mètre soixante-quinze, au visage harmonieux, aux traits fins et réguliers. Sa cousine Françoise Tavernier lui trouve déjà « *un regard magnétique, comme s'il voulait exprimer tout ce qui bouillonnait à l'intérieur, mais qu'il n'osait pas. J'ai rarement croisé un regard d'une telle intensité, ses yeux plongeaient entièrement dans les vôtres* ». Paul est désormais un garçon à la culture titanique, essentiellement classique, et à la capacité de travail imposante.

Un aspect de la personnalité de Paul est le goût de la norme. Pour lui, il y a ce qui se fait et ce qui ne se fait pas, ce qui se dit et ne se dit pas, ce qui s'écrit et ne s'écrit pas. Les nuances entre les deux pôles sont compliquées à manier pour ce jeune homme entier, et accepter un entre-deux le générerait. Paul ne se situe jamais dans cette zone intermédiaire entre le oui et le non, propre à la jeunesse en appétit d'expériences nouvelles.

Son sens de la précision est un autre aspect de la discipline à laquelle Paul se soumet. Il ne sait pas faire dans « l'à peu près », ne se satisfera jamais d'un sujet escamoté ou trop hâtivement traité, pas plus que de négligence dans le raisonnement ou ce qu'il montre à voir. Qu'il s'agisse de la gestion de son budget, de la recherche du meilleur cadrage dans le viseur de l'appareil photo, de son pantalon gris qui garde « *une très légère ombre où je l'ai tâché, en dépit de deux passages chez le teinturier* », du choix du tissu des fauteuils qu'il doit faire recouvrir, d'une note qu'il doit fournir, tout s'étudie, se mesure, se compare, se pèse et se soupèse avant d'être conclu.

Les traits de personnalité dont témoigne Paul à l'aube de sa vie adulte témoignent d'abord d'une grande exigence de caractère envers lui-même. Si établir une relation avec lui peut se révéler complexe du fait de la distance qu'il impose, il se révèle une personne très attachante lorsque, par bonheur sinon par exception, la glace est rompue.

Paul est aussi de ceux qui considèrent que la sincérité se mesure dans la durée. À condition qu'il ait compris l'autre, sa sensibilité sait le rendre attentif, délicat dans ses intentions. Comme lorsqu'il propose une promenade en fonction des goûts de son vis-à-vis et non du sien. Quel que soit l'endroit, il saura le faire profiter de sa très probable connaissance du lieu et donnera à l'échange une tournure riche par les connaissances qu'il aura plaisir à distiller. Loin d'être ennuyeux à entendre, il sait dans une relation d'égal à égal se montrer captivant, et même délicieux, confiant quelques dames. C'est un homme qui aime la simplicité, ne s'encombre ni de superflu ni d'artifice, que ce soit dans son quotidien ou dans sa posture intellectuelle. Il est d'abord et profondément honnête, bon camarade, doux, sensible. Et dénué de méchanceté, même envers ceux qui l'égratignent.

Il exprime le meilleur de lui-même après que ses études l'ont gratifié de deux prix consécutifs. Le premier confirme sa vocation pour le droit international, c'est le prix Georges Scelles pour son mémoire sur « Léon Bourgeois, l'idée de la Société Des Nations » qu'il prépare dans le cadre de son diplôme d'Études supérieures en Sciences politiques en 1964. Le second témoigne de sa maîtrise de sujets complexes, c'est le prix du doyen Ripert qu'il reçoit pour sa thèse préparée sous la direction de Paul Reuter en 1968 intitulée « Recherches sur l'application dans le temps des actes et des règles de droit international public, problème de droit intertemporel et de droit transitoire ». « *Que Paul Reuter ait accepté d'être son directeur de thèse atteste que Paul Tavernier était intellectuellement l'un des étudiants en droit international les plus prometteurs de sa génération* », souligne Emmanuel Decaux²⁷⁽²⁰⁾, collègue et ami de Paul Tavernier. Paul Reuter est en effet cet éminent professeur en droit international, largement reconnu au point d'assister Jean Monnet dans l'élaboration du plan Schuman, et qui, selon Jean Combacau, « *a élaboré l'une des œuvres les plus riches et les plus personnelles du droit international contemporain* »²⁸. S'il a su gagner l'estime de Paul Reuter, Paul Tavernier attire aussi l'attention de Suzanne Bastid, non moins célèbre que Paul Reuter, « *cette grande dame du droit international qui fut la première en tout* »²⁹. Joëlle Nguyen Duy Tan, étudiante en droit public dans les années 1968, se souvient avoir rencontré Paul « *lorsque le professeur Madame Bastid, qui était une amie de la mère de Paul*³⁰, nous a recrutés comme assistants dans son équipe ». À l'époque, Paul apporte déjà une contribution active à l'Annuaire français pour le Droit International (AFDI) créé par Suzanne Bastid : elle lui a confié dès 1965 l'écriture de la rubrique « *L'année des Nations Unies, questions juridiques* », un travail que Paul conduit de concert pendant deux ans avec son ami Thibault Flory et qui présente un résumé juridique de l'ensemble des évolutions et dispositions adoptées par les Nations Unies sur un exercice annuel. Paul reprendra seul et avec constance cette publication lorsque Thibault Flory s'en désengagera : sa dernière chronique publiée dans l'AFDI date de 1998.

Désormais reconnu, réconforté, récompensé du travail ardu qu'il a mené sans relâche, Paul commence à prendre confiance en lui, il est fier de sa réussite et aborde à vingt-sept ans son service militaire qu'il choisit de faire dans la coopération. C'est sans surprise qu'il choisit l'Algérie pour partir enseigner et retrouver les sensations heureuses de sa jeunesse.

²⁷ Emmanuel Decaux est professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon Assas et président de la Fondation René Cassin.

²⁸ « Paul Reuter, le juriste », Annuaire Français de Droit International, année 1989.

²⁹ Société Française pour le Droit International (SFDI), disponible à sfdi.org/internationalistes/bastid.

³⁰ Le lien d'amitié entre la mère de Paul et Madame Suzanne Bastid n'a toutefois pas été confirmé par ses filles, Mesdames Marie-Aimée de la Tournerie et Marianne Bastid-Bruguière. Pour autant, de nombreuses correspondances adressées par Yvonne à son fils Paul utilisent le seul prénom de Madame Suzanne Bastid pour parler d'elle, induisant un lien de proximité très probable.

En 1969, l'état de santé du père de Paul est fragile suite à un accident vasculaire cérébral dont il est victime en septembre 1969, quatre ans après avoir pris sa retraite. Jean décède à Saint-Martin-en-Haut, le 12 novembre 1970, jour anniversaire de ses soixante-dix ans. Désormais veuve, Yvonne assiste au mariage de Marc au mois de janvier 1971, Paul est bien sûr revenu d'Alger pour la circonstance. Dans les mois qui suivent, des lettres continuent de s'échanger à bon rythme entre Yvonne, ses fils, sa jeune belle-fille. Les photos que Paul a prises du mariage sont plusieurs fois retirées, d'affectionnées pensées s'adressent, chacun reprend le fil de la vie : Paul toujours à Alger dispense ses cours, avale des piles de copies d'examen tout en consacrant son temps libre à la redécouverte de tout ce qu'il aime de l'Algérie.

Paul décide de quitter son poste de Chargé de cours à la Faculté de Droit d'Alger qu'il occupe depuis qu'il a été libéré de ses obligations militaires en juin 1969. C'est davantage le choix de la raison que celle du cœur qui le ramène vers la France. Il écrit à sa mère en juin 1971 « *Il me tarde de me trouver de l'autre côté de la Méditerranée. Et pourtant, je regretterai sûrement Alger où j'ai vécu dix années de ma vie. Je regretterai le soleil, la ville, mon appartement et sa vue magnifique, mes amis et les gens en général* ».

De sa vie algéroise, la correspondance de Paul livre le témoignage d'amitiés fortes, de visites touristiques et culturelles riches, d'immersions aisées dans des fêtes familiales ou traditionnelles auxquelles il est attendu, mais aussi d'un travail si absorbant qu'il nuit, pense Paul, à sa préparation au concours de l'agrégation en droit, devenu le point focal de son existence. Ce n'est pas nouveau, le sujet de thèse qu'il avait choisi avec Paul Reuter devait déjà servir la cause. Paul ne manque pas de soutiens pour l'encourager et le guider. Mahieu et Colin, deux collègues de la Faculté d'Alger, le convainquent de s'inscrire au concours de 1969 et l'entraînent à dispenser une « leçon » identique à celle qu'il devra dispenser devant le jury. Huit heures de préparation précèdent sa prestation devant un parterre réunissant tous les agrégés de la faculté d'Alger. À l'issue de l'exercice, les commentaires se veulent constructifs. « *C'est un début encourageant, tu es sur la bonne voie* », le rassure Colin, après avoir admis que le sujet était difficile et lui avoir proposé un autre plan, tandis que Mahieu lui explique « *qu'il n'a pas été assez dynamique sur la forme, et que cela concerne à la fois le ton de ta voix et la présentation de tes arguments* ». Paul sait aussi compter sur son ami Thiébault Flory, resté proche de l'actualité parisienne liée au concours, et qui vise lui aussi l'agrégation. Dates limite d'inscriptions, contenus à fournir, informations et conseils dispensés lors des réunions préalables... : scrupuleusement, Thiébault transmet à Alger tout ce qu'il apprend et sait du concours à venir. Paul met également sa mère à large contribution, la chargeant de démarches pour obtenir des pièces officielles, de dépôt de dossiers, de suivi de numéros du journal *Le Monde* qui lui manquent, de la frappe de notes ou d'articles qu'il faut mettre au propre. Sans jamais rechigner, Yvonne s'exécute, à une époque qui n'est pas encore celle du traitement de texte,

maniant les bandelettes d'Effacil pour corriger quelques erreurs de frappe et les feuilles de carbone pour rendre son travail en cinq exemplaires comme le lui a demandé son fils.

Paul échoue une première fois au concours de l'agrégation en octobre 1969. Il écrit : « *les membres du jury connaissent sans doute un ou deux candidats qu'ils désireraient voir réussir. Moi, je ne connais personne* ».

Lors de son retour en France, à la rentrée 1971, Paul est nommé Chargé de cours à l'Université de Grenoble. Il y restera cinq ans, réussissant conjointement de 1973 à 1975, à obtenir un poste de Chargé d'enseignement à la Faculté de Sceaux, avant d'être nommé maître-assistant à l'Université de Paris II de 1975 à 1980.

Ces années se révèlent être un véritable supplice pour Paul. C'est tout d'abord sa nomination comme Chargé de cours qui le chagrine, il juge ce poste en deçà de ses capacités. Ne s'est-il pas brillamment distingué par les prix Georges Scelles et Ripert qui lui ont été accordés et le promettaient à une meilleure réussite ? Tout en s'arc-boutant sur l'obligation de décrocher l'agrégation pour obtenir un poste à la hauteur de ses ambitions, il découvre à Grenoble l'âpreté de la carrière universitaire débutée à bas niveau, la concurrence au coude à coude entre collègues, la difficulté de conduire un enseignement de qualité. Il commence à douter, n'est jamais satisfait de son travail tout en y consacrant l'essentiel de son temps, se plaint d'être mal compris de ses élèves, n'arrive pas à trouver son équilibre. À sa perte de confiance s'ajoute la solitude : Paul se sent isolé dans cette ville qu'il connaît déjà, mais où il n'arrive pas à nouer des amitiés ou faire des rencontres. Il se sent en décalage avec nombre de ses collègues déjà mariés, parfois chargés de famille, qui pourtant essaient de le tirer de sa mélancolie.

C'est dans ce contexte rempli de tracas que Paul se prépare à nouveau à se présenter au concours de l'agrégation. Il y est presque lorsqu'il est admissible en 1972, mais échoue sur le fil. Les années qui suivent reprennent le même scénario : Paul voit nombre de ses amis et collègues décrocher le fameux sésame là où lui trébuche immanquablement. Le soin qu'il met à taire sa tristesse auprès de ses amis fait illusion, personne ne semble deviner son calvaire qui ne cesse de s'amplifier. Paul sent qu'il n'a plus le feu sacré de ses années d'études, la joie qu'il dégageait lorsqu'il était à Alger se sont comme évaporés. Et durant ces belles années que devraient être celles de la trentaine, Paul va s'enfoncer toujours davantage dans une spirale d'échecs successifs, de mal-être chronique, de solitude délétère. Replié exclusivement sur ses déceptions, il se persuade de son impuissance à renverser le cours de sa vie ou à lui donner une coloration plus gaie. En dépit du soutien indéfectible et parfois extenué de sa mère, en dépit du tissu amical et bienveillant qui l'entoure, mais auquel il choisit sans doute par fierté de ne jamais se confier, Paul est absorbé par la mélancolie, la tristesse, une forme de chagrin et d'impuissance. La quantité de travail qu'il doit abattre l'opresse, le submerge, entre les cours à préparer, les oraux à faire passer, les articles à

rédiger, la énième préparation au concours de l'agrégation. Il s'épuise. Les rares distractions qui émaillent sa vie sont la photographie, le cinéma, les promenades dominicales en forêt. Il y est seul. Il s'intéresse à la généalogie de sa famille qui le plonge dans des visites aussi abondantes que mélancoliques des cimetières où se trouvent les sépultures de ses aïeux ; elles viennent enrichir l'arbre généalogique qu'il partage avec sa mère.

Plusieurs lettres de Paul à sa mère disent toute sa peine à se sentir heureux dont celle du 2 novembre 1977, Paul a trente-six ans : « *J'ai souvent le sentiment que mon avenir professionnel est bouché, qu'il me faut beaucoup travailler sans espoir d'en sortir. Et en attendant, je ne profite pas de la vie, je n'ai pas une vie normale avec une femme et des enfants* ».

Cette correspondance des années 1971 à 1978 dépeint Paul aux prises avec un mal-être profond, un manque d'espoir, une propension à s'enferrer dans le cercle vicieux dans lequel il s'est installé, sans capacité à s'en extraire ou à retrouver son souffle.

L'envol

Le cercle amical de Paul gravite autour d'universitaires, d'enseignants, de bibliothécaires qu'il rencontre dans le cadre de ses enseignements, de ses recherches... Ce sont des collègues souvent en couple, parfois mariés, rarement parents, dont la tranche d'âge oscille entre trente et quarante ans. Il fait partie d'une petite bande d'une quinzaine de personnes qui reçoivent facilement, chaque événement étant prétexte à dîner chez l'un, déguster un bon vin, nourrir des discussions où Paul trouve à argumenter ses points de vue. La bonne humeur est toujours de mise, les uns invitent quelque connaissance de passage, les autres partagent la dernière plaisanterie qui épingle les « mandarins » les plus en vue de l'université. « *Avec votre figure, on ne fait pas du droit, on fait du cinéma*, souffle l'un d'eux à un jeune homme au physique avantageux. *Et l'intéressé de répondre : alors, je comprends pourquoi vous avez fait l'agrégation* ». On devine une ambiance joyeuse, détendue, dans laquelle Paul se fond lorsqu'il laisse tomber ses défenses et se sent enfin en confiance.

Lorsqu'il endosse ses habits d'universitaire, l'humeur de Paul s'assombrit et ouvre à la critique et à la contestation. Il supporte de plus en plus mal sa situation de maître-assistant et le fossé qui le sépare du sort bien plus enviable des agrégés. Dans une correspondance de mars 1978, il fustige « *Les agrégés ont donc tous les droits, faire des cours, diriger des thèses, exercer le pouvoir dans les universités, bénéficier des missions à l'étranger, y compris le droit de ne rien faire ; les assistants et maîtres-assistants n'ont que des devoirs, et notamment celui de travailler dur, c'est la situation du tiers état en 1789 !* ». Mais ce sont surtout ses échecs successifs au concours de l'agrégation qui l'obsèdent, qu'il attribue parfois à de la malchance, mais bien plus souvent à une incapacité du jury à reconnaître son mérite et l'étendue de ses connaissances. Sauf que le jury à l'agrégation juge à la fois du savoir, mais aussi du savoir-être que démontrera le candidat face à un public d'étudiants. Et c'est là que le bât blesse.

Paul ne deviendra agrégé qu'en 1983 alors qu'il s'est présenté à chacun des concours d'agrégation depuis 1969. Quelle longue quête, quelle détermination et quelle somme de déceptions avant d'obtenir enfin la reconnaissance à laquelle il aspire ! C'est à la faveur de l'arrivée de Mitterrand au pouvoir et d'une révision de la situation de quelques postulants à l'agrégation qu'il franchit l'étape décisive qu'il appelle depuis si longtemps de ses vœux. Le professeur Quéneudec, président du conseil créé pour l'occasion, explique que cette fois « *le recrutement s'est fait sur travaux et non par une prestation orale devant jury. Paul s'en est bien sorti, il a été reçu* ».

Le vent tourne enfin favorablement pour Paul. Et cette agrégation si longtemps convoitée vient couronner les nouveaux choix de vie que Paul s'est enfin autorisé, brisant la logique de malchance et d'infortune dans laquelle il se pensait définitivement inscrit.

Les premiers signes du mieux-être de Paul se déchiffrent tout d'abord dans sa correspondance qui trace l'année 1978. On y lit moins d'amertume et de tristesse, plus de distance avec le quotidien, quelques projets de voyage, la reprise de relations avec un oncle et une tante oubliés, une perspective de déplacement professionnel à l'île Maurice sur invitation d'un autre universitaire. Et surtout, le projet d'acquérir avec Yvonne un pied à terre dans les Alpes.

C'est à La Bauche, en 1982, que Paul et Yvonne décident d'élire villégiature. Leur choix se porte sur une petite maison adossée à l'orée d'un bois, la dernière d'un chemin sinueux qui monte vers la montagne et que le printemps constelle de primevères et de violettes. Une toiture en ardoises surmontée d'une girouette en forme de coq, une lourde porte en chêne dotée d'un loquet, une odeur de feu de bois, un modeste salon, une cuisine, une volée de hautes marches en colimaçon qui accède à l'étage où se succèdent trois chambres mansardées et un minuscule cabinet de toilette : voilà le nouveau paradis que Yvonne et Paul se sont choisi. Alentour, la nature omniprésente compose ce magnifique paysage du massif de la Chartreuse que l'on dit silencieux et impénétrable. Pas de grands domaines skiables mais des gorges sinuées et resserrées, des pâturages tranquilles à l'herbe grasse et épaisse, des cascades qui roulent sur des pierres moussues, des senteurs miellées qui s'ajoutent au parfum des fraises sauvages, une culture imprégnée de présence monastique et d'éléments naturels tantôt charmeurs, tantôt hostiles : la Chartreuse se découvre dans sa majesté tranquille et sa splendeur secrète. Un petit jardin s'étend sous les fenêtres de la nouvelle maison de Paul et Yvonne, sur le fond des montagnes aiguës qui se découpent à l'horizon : de quoi donner une mesure différente au modeste « jardin d'hiver » qu'ils accueillent l'un et l'autre depuis longtemps sur le rebord des fenêtres de leurs appartements. Ancolies, œillets, bégonias, minuscules pousses de chêne retenaient leurs soins ? C'est maintenant un beau rosier rouge qu'ils palissent sur la façade en pierres de la maison, un noisetier, un érable, un hortensia rose vif, des iris, des vivaces et annuelles multicolores qu'ils installent et qui offrent au ballet des saisons corolles tantôt joufflues, tantôt froissées. Yvonne prend pour habitude de s'installer à La Bauche de la fin du printemps jusqu'à l'automne. Elle y vit seule, Paul vient la retrouver quelques week-ends. Leur hameau compte quatre maisons et pas plus de dix âmes. Ils font vite la connaissance des Dagaz qui ont une ferme en contrebas de chez eux. C'est d'abord une sympathie certaine qui lie Régine Dagaz à Yvonne. L'une et l'autre sont pourtant de générations différentes, plus de trente ans les séparent. Affectueusement, la famille Dagaz appelle Yvonne « la Mémé », un choix tout naturel puisqu'elle est du même âge que Zéphirin, le père de Régine. Concernant Paul, on parle avec sympathie et une pointe d'admiration de « Monsieur Paul ». Et pourtant, Paul, pas plus que sa mère, ne cherchent à se distinguer par une quelconque supériorité intellectuelle, sociale ou culturelle. Leur quête en venant à La Bauche n'est pas celle-là, mais la recherche d'un lieu et d'une vie tranquilles dans un coin de montagne qui reflète leurs racines familiales. La vie à La Bauche appelle à l'essentiel et à la simplicité, et les Tavernier y trouvent des

relations sincères, confiantes, désintéressées. « *C'était des gens simples, se remémore Régine Dagaz. La Mémé était très serviable, ce qui n'est pas toujours fréquent chez les personnes âgées. Elle retrouvait ici la Chartreuse qu'elle avait connue jeune, à Voiron où elle était née. C'était une marcheuse inégalable, elle n'avait pas de plus grand plaisir que de partir pour de longues randonnées, nous y allions toutes les deux* ». Le plaisir d'Yvonne de partir marcher sur les chemins sinueux de La Bauche n'est sans doute pas sans lui rappeler ses escapades à Saint-Martin-en-Haut, lors des vacances qui réunissaient autour d'elle son mari et ses deux fils. Dès les premiers frimas, Yvonne retrouve Grenoble et profite de son appartement de la rue Guétal, en plein centre-ville, mettant à profit expositions, cours à l'université du troisième âge, promenades dans les jardins publics et les roseraies, rencontres animées avec un petit groupe de femmes avec lesquelles elle partage souvent le thé. À La Bauche, elle se sent en osmose avec la nature généreuse et une vie reposante. Et en amitié avec les Dagaz qui l'invitent souvent à leur table et prennent soin d'elle. Christiane, l'une des filles de Régine, l'adoptera presque comme la grand-mère qu'elle n'a pas eue. « *Je me souviens qu'elle était douce avec moi, toujours souriante, elle me témoignait de l'intérêt. Elle me racontait souvent ses voyages en Espagne, en Suisse, à Shanghai, en Algérie, des univers tous différents et qui m'étaient inconnus. Il lui est arrivé de me dire qu'elle se demandait si elle était grand-mère chez son fils qu'elle ne voyait plus. Mais elle ne s'apitoyait pas* ». Yvonne profitera une dizaine d'années de ses séjours alternés entre La Bauche et Grenoble avant de devoir être admise dans une maison de retraite où elle décédera des suites de la maladie de Parkinson à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Pragmatique et femme de tête jusqu'au bout, elle a pris soin de détailler le protocole de ses obsèques à Paul.

Outre l'acquisition de La Bauche en 1982, cette année marque aussi pour Paul ses premiers pas dans une relation amoureuse puissante et déterminante : Mireille entre dans sa vie. Voici déjà cinq ans qu'ils se connaissent, leurs premiers échanges de lettres datent de 1979. Au moment de leur rencontre, Paul fréquente la bibliothèque du Centre d'Études politiques et juridiques du tiers monde dirigé par le professeur Quéneudec. Là se concentrent des documents qu'il consulte et emprunte. C'est Mireille qui en est responsable. Au fil des recherches de Paul et de sa fréquentation de plus en plus assidue du lieu, des liens se nouent. Ils sont amis, mais déjà attirés l'un vers l'autre. Elle est mère d'un adolescent de quinze ans issu d'un précédent mariage.

Mireille est née d'une fratrie de six enfants, à Montélimar en juillet 1941, la même année que Paul. Le grand dénuement dans lequel vit sa mère la conduit jusqu'à la mendicité avant qu'elle ne soit placée chez les sœurs, au Bon Pasteur, où elle sera éduquée. Trois de ses frères et sœurs suivront le même chemin. À la naissance de mauvais rang se cumule l'accident cardiaque à quinze ans. Elle en gardera des crises de tachycardie et un rhumatisme articulaire aigu qu'elle soignera toute sa vie. C'est par son travail que Mireille va gravir les échelons, débutant comme sténo-dactylographe, exerçant ensuite en service hospitalier avant de reprendre ses études. Maîtrise en poche, ingénieur

de recherches en titre, elle se spécialise dans les questions juridiques et comparatives de l'Afrique francophone et des pays du tiers monde.

Mireille se rapproche de plus en plus de Paul, part avec lui en voyage, s'affole dès qu'il la laisse sans nouvelles, l'aide à rendre les invitations en se mettant aux fourneaux, chez lui, à Sceaux. Paul peut maintenant recevoir ! Tous les deux achètent en commun un appartement spacieux au 20 avenue du Président Wilson à Cachan. Joëlle Nguyen Duy Tan³¹ est leur voisine, c'est d'ailleurs elle qui leur a trouvé leur nouveau domicile.

L'ajustement des destinées de Mireille et Paul s'est poli au fil des dix années qui séparent leurs premières idylles de leur mariage. La cérémonie est laïque, Paul et Mireille sont athées. Ils réunissent autour d'eux leurs proches, Jean et Rosemarie, les amis d'enfance de Paul, sont bien sûr présents, la cinquantaine de convives se souvient d'un moment de joie, de simplicité, d'amitié, à l'image de ce qu'ils sont. Paul et Mireille échangent leurs alliances le 29 mai 1993, Yvonne est décédée quatorze jours avant.

³¹ Joëlle Nguyen Duy Tan a connu Paul lorsqu'ils étaient l'un et l'autre étudiants. Elle est maître de conférences honoraire à l'Université Paris-Panthéon Assas.

Un professeur aimé de ses étudiants

Comme le buvard boit l'encre, Paul se laisse imprégner par la personnalité vive et décomplexée de Mireille. Désormais fort d'une relation conjugale qui donne sens à sa vie et l'établit socialement, ce qu'il a si longtemps appelé de ses vœux, Paul gagne en assurance, s'intéresse à tout, s'ébat dans des thématiques de droit diverses qui stimulent son insatiable curiosité. Il défend maintenant fermement ses convictions, n'hésite pas à s'opposer, à tancer, voire à exprimer son exaspération. Ce qui lui vaudra de laisser à quelques-uns le souvenir de colères mémorables. « *Au moment où il a été reçu au concours en 1983, j'avais remarqué que Paul avait pris du poil de la bête, se souvient Jean-Pierre Quéneudec. Il me reste en mémoire sa répartie teintée d'impertinence à l'adresse d'un éminent membre du jury qui lui posait une question assez perverse : - Ah ! Vous me faites penser à ce que me disait le chauffeur de taxi qui m'a déposé ici... - Je me suis dit qu'il en avait vraiment gagné et que mes conseils n'avaient sans doute pas été vains* ».

Mais Paul ne cherche jamais à s'imposer en maîtrisant la joute oratoire ou l'ostentatoire. Il méprise ces procédés et ne fait pas partie de ces gens de théâtre gesticulants et péremptoires, usant d'artifices et d'effets de manche. Il n'a pas cette carte dans son jeu et ne la convoitera jamais. Ce sont d'autres atouts qu'il va abattre pour donner leur pleine mesure aux trente années qui viennent. Elles verront sa capacité de travail déjà soutenue s'accroître davantage, des liens profonds et sincères se créer avec plusieurs de ceux qui croiseront son chemin. Et le bonheur, dont il tient enfin les clés, déployer sa pleine dimension et trouver maturité.

La vie professionnelle que Paul va dessiner est d'une envergure inversement proportionnelle à ce qu'il accepte de montrer de lui. Parlant de lui et de son travail, Sandra Szurek³² note : « *l'ampleur se dévoile sitôt qu'on s'attache à énumérer les différents domaines qui ont retenu son attention (...), du droit intertemporel, de l'Europe ou de l'Afrique, des droits de l'Homme, du droit international humanitaire, du droit international pénal, des Nations unies, du maintien de la paix* »³³. Seul Paul aurait eu légitimité à proposer un résumé de son œuvre protéiforme. Laissons aux femmes et hommes de l'art le soin de se replonger dans ses multiples travaux et publications, de les étudier, d'en apprécier la profondeur et la subtilité d'analyse, de les remettre en perspective. Et plutôt qu'une ennuyeuse et assurément imparfaite exhaustivité de son activité, penchons-nous davantage sur le témoignage des personnes qui l'ont connu et ferraillé avec lui. Ils sont nombreux, éparpillés aux quatre coins du globe. Paul peut s'enorgueillir de n'avoir laissé aucun d'eux indifférent.

³² Sandra Szurek est professeur émérite à l'Université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

³³ « L'homme dans la société internationale », *Mélanges en hommage au Professeur Paul Tavernier*, éditions Bruylant, page 1447.

Le milieu professionnel naturel de Paul est l'université. Après avoir été reçu à l'agrégation en 1983, c'est à nouveau à Grenoble qu'il est nommé, cette fois en tant que professeur à la Faculté des Sciences sociales. Il y restera sept années. C'est là qu'il fait la connaissance d'Abdelwahab Biad lorsque celui-ci présente sa thèse sur « les pays non-alignés et le désarmement » en 1986. Paul est membre du jury, Abdelwahab Biad s'en souvient comme d'une personne « *d'un abord très sérieux, assez économique de ses paroles* ». Les deux hommes apprennent à se connaître, sympathisent. Lorsque Abdelwahab Biad rentre en Algérie et est nommé pour enseigner le droit international à l'Université d'Annaba, lui et Paul s'engagent dans un projet universitaire commun, binational, agréé par la commission mixte universitaire algérienne d'un côté et les instances françaises de l'autre. Sous un intitulé à large spectre, « l'application des droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire dans les conflits récents », leurs travaux se concentrent notamment sur la façon dont les pays arabes et économiquement faibles appréhendent cette question. Paul ne peut qu'en être partie prenante, lui qui garde un attachement viscéral à l'Algérie. Les échanges entre Paul et Abdelwahab Biad sont nombreux jusqu'en 1994, année où ce dernier, pour des raisons politiques, s'exile en France pour ce qui devait être une année et se révélera définitif.

Paul laisse aussi d'autres souvenirs à la faculté de Grenoble. Quarante ans plus tard, on parle encore de lui, comme en témoigne Tristan Dagaz, le petit-fils de Régine, la voisine de La Bauche. Étrange coïncidence que celle de Tristan fréquentant en 2021 l'Université de droit de Grenoble où Paul a enseigné ! Au hasard d'un échange avec l'un de ses professeurs, Tristan glisse qu'enfant, il a presque sauté sur les genoux de Paul Tavernier. « *En m'écoulant lui raconter ces souvenirs, mon professeur de droit s'est immobilisé, il était éberlué que je lui parle aussi familièrement de Paul Tavernier. Puis m'a confié que c'était un homme qui avait vraiment marqué cette université, et une génération d'étudiants par son savoir et son écoute. J'ai compris que c'était un peu une idole à la fac de Grenoble* ».

Grenoble n'est pas Rouen que Paul rejoint en 1989, ni Paris qu'il retrouve en 1995. Au fur et à mesure de ses pérégrinations, Paul renforce ses connaissances, mène des recherches, développe son réseau. Il impose bientôt un grand respect au regard de l'étendue de ses connaissances, de sa culture remarquable et de son sens aigu de la précision. Tout autant qu'il ne se départit pas de son indépendance d'esprit et de posture qui ne lui valent pas nécessairement une intégration franche et amicale du « corps universitaire ». Il est toujours rétif à faire siens des codes qui lui sont étrangers, cultive le sens du secret, penche pour un certain cloisonnement qui lui permet de garder l'entièvre maîtrise de ses sujets, dédaigne la prétendue supériorité intellectuelle et la fatuité dont aiment se repaître quelques homologues « en vue ». Il perçoit que certains lui tiennent la dragée haute, il ne cède en rien, essuie les petites vexations qui lui rappellent qu'il n'est pas tout à fait dans le ton. Justifiée ou pas, sa non-élection au bureau de la SFDI (Société Française pour le Droit International), créée en 1967 par Suzanne Bastid, lui laisse un goût amer. Nous sommes en 1992, la nouvelle tombe alors que Mireille est à Kénitra, au Maroc, où elle organise pour Gérard Conac,

son « patron », un séminaire réunissant les juristes les plus en vue du continent africain. Toujours vaillante et solidaire, et dans la même veine que la réponse de la grand-mère de Paul à l'annonce de ses résultats au bac, elle lui écrit : « *Tu n'es pas élu ? Ce n'est ni vital, ni important. Ta valeur est reconnue et tu n'as pas besoin d'entrer dans je ne sais quelle "académie". Nous sommes et pourrons être heureux sans cela* ». Paul en prend son parti. Même si une reconnaissance de ses pairs aurait cajolé son amour-propre, il sait que l'idée qu'il a de sa réussite est ailleurs, dans ce qu'il pourra apporter à ceux qui attendent de lui. Et dans cet exercice, il excelle.

Auprès de la jeunesse tout d'abord, et tout particulièrement avec ses étudiants qu'il accompagne dans leur parcours de thèse. Paul en dirigera quatorze au total, et parfois deux simultanément. Entre 1989 et 2019, il sera aussi président de jury de thèse à dix reprises, rapporteur vingt fois. Aujourd'hui, tous ont vieilli, mais pas un des quatre étudiants contactés ne s'est dérobé à l'invitation d'évoquer ce que Paul Tavernier a représenté pour chacun d'eux. Ils sont unanimes pour saluer l'extrême bienveillance dont ils se sont sentis entourés par leur professeur. Élément plus rare, ils évoquent aussi la puissance d'une relation quasi affective avec Paul Tavernier. Et pourtant, ce quatuor présente des personnalités et des parcours bien différents. Il s'agit de Doriane Lachal, aujourd'hui avocate généraliste exerçant notamment le droit des étrangers, de Stéphanie Millan, responsable d'études et de recherches à l'Institut des Études et de la Recherche sur le Droit et la Justice, de Paul von Mühlendahl, fondateur d'un cabinet d'avocat spécialisé dans la protection des droits des personnes âgées. Tous trois ont eu Paul comme professeur puis directeur de thèse. Olivier Bachelet, aujourd'hui vice-président près du tribunal de Blois et enseignant en droit, l'a maintes fois croisé, à la fois dans son parcours d'études et à titre personnel par connaissances communes.

Tous les quatre s'accordent pour louer les qualités de pédagogue de Paul : « *Il ne se contentait pas d'une posture académique qui consiste à transmettre son savoir et ses connaissances, il faut aussi expliquer pourquoi la décision ou la règle existe, il faut savoir donner du sens aux situations, Paul savait très bien faire cela* », précise Olivier Bachelet.

Un autre point significatif de leurs témoignages est que Paul s'adaptait à chacune de leurs personnalités, sans brusquerie aucune et avec respect « *Paul n'avait rien à voir avec ces professeurs qui pensent qu'il faut "casser" les étudiants pour les mettre à l'épreuve. Ce qu'on apprécie quand on est étudiant, au-delà des qualités académiques d'un professeur, c'est la dimension humaine. Paul Tavernier était de ceux-là, c'était quelqu'un de très abordable, il avait de l'empathie, de la disponibilité, il comprenait ses étudiants. Il était extrêmement encourageant et bienveillant* », souligne Doriane Lachal. Alors que la préparation d'une thèse est loin d'être une sinécure, tous ressentent un accompagnement « sur mesure » de Paul, dans une forme d'adaptation et de personnalisation qui témoigne d'une compréhension assez fine de chacune de ces jeunes têtes bien faites. « *J'étais quelqu'un de très autonome, souligne Paul von Mühlendahl, il*

a dû le deviner, j'ai eu finalement un nombre assez limité de rendez-vous avec Paul Tavernier au sujet de ma thèse. Il m'a spontanément fait confiance ». Pour Doriane, le contexte est différent, son assise sociale est plus fragile. « *Paul Tavernier n'hésitait jamais à écrire une lettre de recommandation, il activait ses contacts pour me proposer des projets universitaires variés. Il restait toujours très discret, mais particulièrement efficace du fait de l'estime que des personnes haut placées avaient pour lui. Lorsque j'ai candidaté pour un master à Leiden aux Pays-Bas et deux stages, l'un au Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, l'autre à la Cour Pénale Internationale, ce sont bien sûr les meilleures candidatures qui ont été retenues, mais son soutien pour m'amener jusque-là a été sans faille et déterminant* ». Stéphanie Millan fut sa chargée de Travaux Dirigés lorsqu'elle préparait sa thèse, formant de facto avec Paul un tandem où la solidarité est la clé de voûte de l'efficacité. « *Dans cette mission que Paul Tavernier m'avait proposée, je savais qu'il fallait que je sois à la hauteur de la confiance qu'il m'accordait. J'encadrais des étudiants en première et troisième année. J'ai eu beaucoup de plaisir à conduire ce travail à ses côtés, il était d'une méticulosité rare et très encourageant pour moi. Lorsqu'un jour j'ai eu un problème avec un étudiant indiscipliné qui nécessitait qu'un autre professeur et Paul statuent sur la suite à donner, il m'a totalement soutenue. Il ne laissait pas tomber les gens auxquels il croyait* ». C'est la même attention qu'il porte à Olivier Bachelet lorsqu'il apprend que ce fils d'un couple ami se dirige vers le droit. « *J'étais tenté par le droit pénal, Paul n'est pas intervenu pour essayer de me convaincre d'autre chose, il a validé mon choix et donné des conseils très pertinents sur la façon d'optimiser mon parcours. Lorsqu'ensuite j'ai choisi d'approfondir mon cursus, j'ai fait du droit international à Paris 1 par le biais d'un DEA dirigé par Mireille Delmas-Marty et dans lequel Paul enseignait. Cette femme était très reconnue, y compris au plan international, elle a d'ailleurs fini sa carrière au Collège de France puis comme académicienne. Je me souviens qu'elle avait vraiment à cœur de s'entourer de Paul pour ce nouveau diplôme qui était à la croisée des trois Universités de Paris 1, Paris 10 et Paris XI. C'est le signe incontestable de la crédibilité de Paul dans sa spécialité, c'est lui qu'elle voulait pour ce DEA et pas un autre. C'est aussi Paul qui m'a donné le goût à la recherche et à la transmission, c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, j'enseigne en plus de mes missions de magistrat* ». Paul a cette capacité à se caler à la personnalité des jeunes étudiants qu'il croise, à savoir où se situe sa valeur ajoutée pour les aider dans le parcours qu'ils se dessinent. Pour Doriane, qu'il sait émotive, il prend beaucoup de soin à la préparer à la soutenance de sa thèse. « *Il m'a expliqué comment cela allait se passer, quelles pouvaient être les réactions du jury, il m'a beaucoup briefée en amont. Le jour J, j'étais extrêmement impressionnée. Mais je sentais que Paul ne me lâchait pas des yeux, je croisais furtivement son regard. Lui semblait confiant, apaisé, à chaque coup d'œil vers lui, j'allais chercher l'énergie qui me faisait défaut. Finalement, j'ai tenu bon, j'ai décroché mon doctorat. Et je le remercie encore aujourd'hui pour le soutien indéfectible qu'il m'a apporté* ». Pour Paul von Mühlendahl, le coup de pouce déterminant se situe à un autre moment. Lui affiche d'emblée une forte présence, teintée de conviction tranquille et intuitive. Pour valider sa

thèse qu'il a préparée sur « L'Équidistance dans la délimitation des frontières maritimes », un thème cher à Paul Tavernier, ce dernier réunit un jury de haut vol, présidé par le professeur Quéneudec qui a déjà croisé maintes fois son parcours et est maintenant collègue. Paul von Mühlendahl décroche lui aussi son doctorat. Paul Tavernier sait que c'est maintenant qu'il doit pousser les feux pour cet étudiant brillant qui n'a finalement pas eu tant besoin de lui pour écrire sa thèse, alors qu'au même moment il travaillait d'arrache-pied dans un cabinet anglo-saxon à Berlin. « *Paul Tavernier s'est beaucoup démené pour que ma thèse soit reconnue dans le milieu universitaire. Il était à l'affût des comités de sélection, glissait un mot à droite, à gauche. Grâce à lui, j'ai pu obtenir deux prix de thèse. Le premier, Paul Boquin, de l'Académie de Marine, le second du Rectorat des Universités de Paris. Paul en était très fier. Les remises de ces prix, en sa présence, font partie des moments forts de ma vie. C'était en 2013. Je m'en souviens comme hier* » confie Paul von Mühlendahl.

Pour avoir croisé le chemin de Paul Tavernier et l'avoir côtoyé quelques années, Doriane, Stéphanie, Olivier et Paul ont aussi leur approche de la personnalité de Paul Tavernier. Elle offre un angle complémentaire à ce qui se sait déjà et vient éclairer des facettes de sa personne qui en révèlent toute la sincérité et la simplicité. Stéphanie Millan, qui a depuis mené son parcours d'universités en centres de recherches, campe l'environnement particulier dans lequel évolue Paul Tavernier « *Les relations entre profs d'université sont assez aléatoires et souvent concurrentielles, qu'il s'agisse d'accéder à un poste convoité ou d'obtenir le financement de projets. Comme l'argent manque souvent dans le milieu universitaire, on est davantage sur des enjeux de pouvoir que des enjeux économiques : qui va être nommé directeur du labo ? De l'école doctorale ? De l'UFR ?... C'est quand je suis passée en laboratoire que j'ai découvert la réalité de cet univers* », souligne-t-elle. Or Paul n'est pas homme de pouvoir, il reste étranger à ces considérations. Ce qui l'anime dans son métier d'universitaire « *c'est le partage du savoir, à la fois dans le cadre de l'enseignement et celui de la recherche. Il n'était en rien carriériste, cela ne l'intéressait pas* », souligne Olivier Bachelet. Une approche que partage Paul von Mühlendahl : « *Paul Tavernier aurait eu toute légitimité à se présenter comme "le" grand spécialiste du droit international et humanitaire, d'autres l'auraient fait à sa place, mais pas lui. C'était un homme à la fois simple et extrêmement intellectuel. Il avait plutôt du mépris pour le côté superficiel des choses et des personnes gravitant autour des cercles de pouvoir et d'argent. Il n'était pas mondain, n'avait pas le côté bling bling de certains, parlait peu de son travail, ne savait pas se mettre en avant. Il n'avait pas beaucoup de considération pour une partie du monde universitaire parisien qui le lui rendait bien* ».

Nos quatre témoins ont également en trait d'union d'avoir participé aux travaux de Paul, ce qui constitue en soi une autre pédagogie. Chacun a collaboré à la chronique annuelle de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme publiée au Clunet, ce journal en droit international qui fournit des articles de doctrine, des analyses de la jurisprudence française et étrangère, des

renseignements de toutes espèces sur les affaires et les questions relevant du droit international³⁴. C'est avec la complicité de Patrice Rolland³⁵ que Paul crée cette chronique, puis avec Emmanuel Decaux qu'il en poursuit la publication. « *Paul réunissait autour de lui une équipe de jeunes chercheurs et leur demandait de commenter des arrêts rendus par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Paul animait cette chronique en coordination avec le professeur Emmanuel Decaux qui en faisait de même avec ses étudiants. Nous rédigions nos articles, les soumettions à Paul qui les amendait si besoin, puis ils étaient publiés* », se souvient Stéphanie Millan. Tous ont aussi approché de près ou de loin le Credho (Centre de Recherches et d'Études des Droits de l'Homme) créé par Paul en 1990, certains rédigeant les projets de comptes-rendus des colloques qui s'y organisaient, d'autres y prenant la parole. Olivier Bachelet s'en souvient encore. « *Je me suis un jour retrouvé à la tribune d'un colloque du Credho à commenter une décision de la Cour européenne en matière pénale, assis juste à côté d'un juge européen des droits de l'Homme. Je n'avais pas encore mon DEA en droit pénal et politique criminelle. J'ai connu des moments de plus grande aisance...* ». Paul saisit chaque opportunité pour valoriser ses étudiants, et tous reconnaissent aujourd'hui le bénéfice qu'ils ont tiré de l'expérience. « *Tant l'écriture dans le Clunet que mes interventions aux colloques qu'organisait Paul ont servi ma carrière. Cela m'a donné une épaisseur que je n'aurai pas eue autrement. Plus tard, j'ai pu me prévaloir de ces publications et de mes interventions pour gagner en légitimité, travailler dans différents cabinets d'avocats, et pouvoir saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme sur un certain nombre de questions* », souligne Olivier Bachelet. Tous se souviennent aussi de la convivialité que Paul savait donner à la clôture d'une réunion importante « *Quels que soient les invités qu'il avait conviés, connus ou pas, il embarquait tout le monde à boire un verre après une séance de travail bien remplie. Il ne mettait jamais de distance entre nous. Moi qui n'étais que doctorante, cela m'a permis de rencontrer des personnes vraiment intéressantes* », se remémore Doriane. C'est aussi à son domicile que Paul reçoit certains de ses étudiants, soit pour traiter un point épineux, soit pour créer du lien entre personnes amenées à se fréquenter. « *Je me souviens avoir été invitée chez Paul et Mireille pour un déjeuner avec d'autres collègues chargés de TD et des enseignants de la fac. C'était un moment très sympathique. L'accueil de Paul et de Mireille était toujours attentif* », complète Stéphanie Millan.

Paul aime fréquenter la jeunesse. Qu'il s'agisse de ses étudiants ou de simples connaissances, sa porte leur est facilement ouverte. Marion Guérin, fille d'amis de La Bauche, s'en rappelle avec émotion. Le bac en poche, elle décide de passer quelques jours à Paris avec deux autres copines, nous sommes en 2006. « *J'ai été assez étonnée que Mireille et Paul proposent spontanément de nous héberger. Une fois sur place, l'ambiance était vraiment détendue. L'une de mes copines est restée bouche bée en découvrant les livres écrits par Paul et sa bibliothèque. On a vite compris qu'il*

³⁴ Société Française pour le Droit International (SFDI), disponible à sfdi.org.

³⁵ Patrice Rolland était professeur émérite de Droit Public, spécialiste du droit des libertés.

faisait partie des gens qui font avancer les choses. Ça a résonné fort en nous parce qu'à 18 ans, on veut changer le monde, et on avait en face de nous quelqu'un qui agissait. Nous avions apporté une tarte aux fraises pour le dessert, je crois que je n'ai jamais vu des yeux aussi ronds de gourmandise que ceux de Paul ouvrant la boîte. Voilà l'image que j'ai de lui, quelqu'un de profondément érudit, engagé, discret, mais qui s'émerveille devant une tarte aux fraises et qui est très content de voir trois ados venir squatter chez lui ».

Vers une activité prodigue

Le *curriculum vitae* de Paul Tavernier est épais de quinze pages.

Une seule suffit pour résumer ses éléments d'état civil et ses différentes nominations. Son strict parcours professionnel débute en 1962 comme moniteur et Chargé de TD à l'Université Paris-Panthéon Assas, la seule faculté de droit parisienne de l'époque. Après l'obtention de son agrégation en 1983, Paul est nommé professeur à l'Université de Grenoble jusqu'en 1989, puis rallie l'université de Rouen de 1989 à 1995 avant de terminer sa carrière jusqu'à son éméritat à la faculté de Sceaux.

En regard, les quatorze autres pages qui complètent le document foisonnent de publications, travaux spécifiques, collaborations diverses, études, écriture de livres... Nul doute que la contribution de Paul Tavernier dans sa spécialité de droit international et droits de l'Homme a été fertile. Elle se positionne d'abord dans le sillage universitaire, mais au fil des années, prend une tournure plus personnelle, conforme à ses valeurs et à ses centres d'intérêt. D'un trait, l'article paru dans la revue trimestrielle des droits de l'Homme en 2022 consacrée à Paul résume : « *Paul Tavernier n'était ni un généraliste coupé des réalités politiques et des subtilités juridiques, ni un spécialiste enfermé dans son pré carré, il combinait comme disait Pascal, esprit de finesse et esprit de géométrie* »³⁶.

Première contribution remarquable, Paul écrit chaque année, de 1964 à 2014, la « Chronique de l'année des Nations Unies » publiée dans l'Annuaire Français du Droit International (AFDI), fondé en 1955 par Suzanne Bastid. Cinquante années durant, il y relève scrupuleusement les faits juridiques marquants liés au fonctionnement et à l'actualité des organes des Nations Unies.

Son ouverture d'esprit et sa curiosité naturelle vont parallèlement le conduire à s'intéresser de près à une nouvelle matière encore peu défrichée : celle des droits de l'Homme en Europe. Car Paul est un Européen convaincu. « *Dans les années 1980/1990, les acteurs du droit européen des droits de l'Homme étaient peu nombreux, rappelle Christophe Pettiti*³⁷. Paul Tavernier en fut l'un des pionniers avec Gérard Cohen Jonathan, Francis Teitgen, Emmanuel Decaux, mon père, Louis-Edmond Pettiti, et quelques autres. Il faut se rappeler que la Convention européenne des droits de l'Homme date des années 1950, mais n'a été ratifiée par la France qu'en 1974, et que notre pays n'en a accepté le droit de recours qu'en 1981 ». Paul tient là une cause qui l'intéresse. C'est un premier jalon qui définit l'action sur laquelle il va concentrer ses efforts.

³⁶ Article co-écrit par le professeur Emmanuel Decaux et Christophe Pettiti paru dans la Revue trimestrielle des Droits de l'Homme 2022, en hommage à Paul Tavernier.

³⁷ Christophe Pettiti est avocat au Barreau de Paris spécialisé en droit social, par ailleurs fortement impliqué en droit international des droits de l'Homme.

Le second tient à sa formation initiale en Droit International public à laquelle il donne rapidement une coloration humanitaire. Sans doute Paul a-t-il gardé une mémoire douloureuse des deux déracinements qu'il a connus, la Chine d'abord, l'Algérie ensuite, et de leur cohorte de troubles et de malheurs affligeant les populations les plus fragiles ? S'orienter vers cette spécialité n'est pas le fait du hasard. « *Choisir le Droit International Humanitaire comme l'a fait Paul est un engagement fort, appuie Christophe Pettiti. On ne s'y intéresse que si l'on a soi-même une certaine vision de l'Homme et de la société. C'est une conviction que l'on porte, davantage qu'un choix technique. C'est un engagement moral* ».

Vision européenne des droits de l'Homme, Droit International Humanitaire... L'homme de cœur qu'est Paul se veut contributif des grandes causes qui touchent l'humanité. Il approche alors de la cinquantaine, sa capacité de travail connaît peu de limites. Germe dans son cerveau toujours en alerte l'idée de réunir une communauté d'intellectuels, d'universitaires, de magistrats. Le projet se veut interdisciplinaire, associant droit public, droit pénal, droit international. De cette logique éclot en 1990 à Rouen le CREDHO, le Centre de Recherches et d'Études sur les Droits de l'Homme et le droit humanitaire, une appellation en clin d'œil à son propre « credo » : agir pour un idéal de justice qui préserve la dignité humaine. « *Le grand mérite de Paul Tavernier est d'avoir décloisonné le Droit International Humanitaire et d'avoir mis en visibilité les droits de l'Homme au plan européen, résume Christophe Pettiti. Le Credho était l'instrument de cette volonté* ».

L'initiative de Paul est autant saluée des professionnels que des organisations et associations diverses servant la même cause que la sienne. Le Comité International de la Croix-Rouge souligne dans un courrier du 27 mai 1991 adressé à Paul : « *Les instruments de Droit International Humanitaire, bien que pratiquement universellement ratifiés, restent encore souvent méconnus de ceux qui sont chargés de l'appliquer. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la création du Credho* ».

Paul organise le Credho en un vaste réseau de correspondants en France et à l'étranger, associant des collaborations d'Afrique du Sud, de Grèce, du Japon, d'Iran, du Québec, des Pays-Bas, de Turquie... Chacun apporte sa culture, son actualité, ses questions, sa vision des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. Les associations et les ONG internationales ne sont pas oubliées, le Credho est en contact régulier avec l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'Agence Internationale de la francophonie, et bien sûr le CICR.

Paul, toujours constant et régulier, va s'attacher à organiser chaque année au Credho un colloque sur « La France et la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) ». S'observe à la tribune la présence de juges à la CEDH tel que l'estimé Jean-Paul Costa, de représentants du Conseil d'État, des ministères de la Justice et des Affaires étrangères et du Développement international, de diplomates, d'avocats, d'universitaires, de doctorants. Chacun apporte sa contribution pour étudier,

décortiquer et commenter la jurisprudence rendue l'année écoulée par la CEDH. L'initiative rencontre un intérêt si vif qu'elle trouve une continuité naturelle au travers des « Journées Paul Tavernier » que propose désormais chaque année la Maison du Barreau de Paris.

Le Credho ne se satisfait pas d'un colloque annuel, la vitalité de ce centre de recherches se traduit par d'autres rencontres sur des sujets déterminants au regard de l'actualité : quelques-uns ont plus particulièrement marqué les mémoires, tels que celui dirigé par Laurence Burgorgue-Larsen³⁸ sur « Un siècle de droit international humanitaire », un autre conduit par Abdelwahab Biad³⁹ sur « Le droit international humanitaire face aux défis du XXI^e siècle », ou encore « L'action humanitaire : entre le droit et la pratique », « Regards sur les droits de l'Homme en Afrique », « Les droits économiques et sociaux en Afrique du Sud », « L'espace extra-atmosphérique et la guerre »... Autant de thématiques qui gardent une résonance contemporaine. « *Paul animait tous ces colloques avec brio, poursuit Christophe Pettiti, il était sûr de lui, d'une technicité irréprochable. Il savait intervenir, relancer le débat, poser les bonnes questions. Il était à la fois dans une posture ancrée et humble* ».

Pour soutenir l'organisation de ces rencontres, Paul a l'avantage de pouvoir compter sur l'aide de plusieurs structures telles que l'IFDHBP (Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris qu'il a porté en d'autres temps sur ses fonts baptismaux), l'IIDHP de Caen (Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix), l'Institut International des Droits de l'Homme-Fondation René Cassin.

L'époque du lancement du Credho correspond aussi aux années de démocratisation d'Internet. Un site dédié aux travaux qui y sont conduits permet très tôt de partager périodiquement deux publications : le bulletin annuel qui comporte une bibliographie complète des ouvrages et articles relatifs aux droits de l'Homme ou au DIH, et les cahiers du Credho qui dressent les actes des sessions annuelles. Plus tard, c'est l'éditeur belge Bruylant, que Paul fréquente déjà depuis longtemps, qui confortera la diffusion numérique de ces publications par une diffusion papier. Le site est également l'occasion d'annoncer les conférences les plus intéressantes, de proposer la publication de thèses, la présentation des parcours et formations qui s'offrent à qui veut se spécialiser dans le DIH, un ensemble de liens utiles... « *C'était une base de données unique, souligne Olivier Bachelet qui a souvent contribué aux bibliographies publiées. Il s'agissait d'une approche très novatrice pour l'époque. Du site du Credho, chacun pouvait télécharger ce qui l'intéressait. On y trouvait une actualité juridique liée aux droits de l'Homme et au DIH très pointue et savamment commentée, chacun pouvait venir y puiser des informations pertinentes et sans*

³⁸ Laurence Burgorgue-Larsen est professeur à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne, membre de l'Institut de Recherche en Droit International et Européen de la Sorbonne (IREDIES).

³⁹ Abdelwahab Biad est maître de conférences en Droit International Public à l'Université de Rouen, spécialisé en Droit international humanitaire et Droit des conflits armés ainsi qu'en Droit de la Paix et de la sécurité internationale.

cesse actualisées. À ma connaissance, cela n'existeait nulle part ailleurs. ». Quelque temps après que Paul ait quitté Rouen pour l'Université de Sceaux, c'est Abdelwahab Biad qui prend la direction du Credho à la suite des professeurs Laurence Burgorgue-Larsen, Patrick Courbe et Fabienne Jault « *Le Credho était vraiment son bébé, sourit-il. Au point que Paul ne pouvait pas l'abandonner totalement. Lorsqu'il a pris son poste à Sceaux, Paul a recréé un Credho "bis" dont les missions étaient identiques. Les deux entités ont fonctionné plusieurs années ensemble, avant que le Credho de Rouen ne soit fondu dans un ensemble plus large incluant d'autres centres de recherches pour former le Centre Universitaire Rouennais d'Études Juridiques (CUREJ)* ».

Désormais reconnu comme l'un des plus éminents spécialistes de sa discipline, Paul va répondre sans aucune limite aux sollicitations qu'il reçoit. Il semble s'enivrer d'un volume d'activité pléthorique, qui en étonne certains. « *Son travail engloutissait tout son temps, toute son énergie, se souvient Jean-François, son beau-fils. Lors d'un déjeuner familial, s'il avait prévu de reprendre son activité à 14 heures, il se levait et quittait la table, même si l'on n'en était qu'à la salade* ». Saisir toutes les occasions d'apporter sa contribution aux causes qu'il porte : voilà la motivation première de Paul. Le prix à payer est un sacerdoce de travail ? Cela ne lui fait pas peur.

À côté de son travail d'universitaire et de direction du Credho, Paul publie quantité d'articles, principalement centrés sur les droits de l'Homme, le désarmement, la fonction publique internationale. Et sait apporter des contributions particulièrement éclairées à de nombreux « mélanges »⁴⁰. Saisissant l'actualité du moment, comme la guerre Iran/Irak, la guerre du Golfe, la situation en Somalie, le conflit entre la Chine et le Vietnam, le raid israélien sur Tamouz, et bien d'autres événements, il livre ses analyses et promeut son sens de l'application des droits humains et du droit international humanitaire. Lors de la guerre de l'ex-Yougoslavie, il écrit également un excellent « Que sais-je ? » sur les Casques bleus de la FORPRONU. Il participe à nombre de conférences, rencontres, séminaires, principalement en France, dans les pays méditerranéens et au Moyen-Orient. Bien qu'il ait gagné en assurance, Paul y affiche toujours sa part de réserve naturelle. « *Il m'est apparu aussi timide et introverti que souriant et silencieux, avec un visage très ouvert, duquel émanait beaucoup d'humanité* », confie Jacqueline Flauss, qui accompagne son mari⁴¹ à Athènes en mai 2008 pour un colloque organisé sur « Les Conflits des droits de l'Homme ».

Creuser le CV de Paul offre encore d'autres découvertes de ses centres d'intérêt : le droit de la mer, la défense de la francophonie, la restitution des biens culturels à leur pays d'origine. Ou une collaboration avec Jean-Pierre Cot, futur ministre chargé de la coopération et du développement en 1981, qui ouvre sur un commentaire, article par article, de la Charte des Nations Unies, traduit en

⁴⁰ Les Mélanges sont des recueils d'articles écrits par des amis, des disciples ou des collègues en hommage à un professeur que l'on entend honorer. En l'occurrence, Paul Tavernier a contribué à de nombreux Mélanges, dont les Mélanges Lambert et les Mélanges Spielmann.

⁴¹ Jean-François Flauss était professeur à l'Université Paris-Panthéon Assas et secrétaire général de l'Institut International des Droits de l'Homme de 1999 à 2010, future Fondation René Cassin.

Anglais et Japonais. Paul est aussi responsable bibliographique dans la revue du tiers monde dans les années 1980, membre de l'équipe du CNRS traitant des sciences sociales du monde iranien contemporain, investi dans de nombreuses associations... Le temps passant, Paul n'a de cesse de s'intéresser à plus de sujets, d'entreprendre davantage, de travailler encore et encore. Il ne fixe aucune limite à sa bousculade de savoirs et de connaissances.

L'activité étourdissante que Paul déploie, la cinquantaine passée, se nourrit de plusieurs collaborations internationales. Deux d'entre elles le marquent particulièrement par l'amitié qui naîtra du travail mené en commun.

La première débute en 1997, lors d'un colloque organisé à Paris sous l'égide de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale. Sont invités autour de la table de hauts représentants de l'Azerbaïdjan, de l'Iran, du Kazakhstan, de la Russie, du Turkménistan et du Conseil de l'Europe. Qu'ont en commun ces cinq États du Moyen-Orient ? Le partage de la mer Caspienne qui, depuis l'effondrement de l'URSS en 1991, n'est plus dans le seul giron de la Russie et de l'Iran, mais borde les États désormais indépendants de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et du Turkménistan. Il s'agit pour la France et l'Europe d'encourager l'émergence d'une solution juridique relative au statut de cette mer. Car selon qu'on la considère comme un lac ou comme une mer, cela n'ouvre pas à la même législation. Paul, dont l'avis a été sollicité, fournit une analyse juridique⁴² s'appuyant sur ses connaissances et sur les documents que chaque pays a fournis aux Nations Unies. Maniant connaissances, concepts, histoire et enjeux, il propose une conclusion en quatre points qui pose les bases des discussions à engager. Paul Tavernier reconduira ce même exercice lors de la septième Conférence Internationale sur l'Asie centrale et le Caucase qui se tiendra à Téhéran en juin 1999. Lors de ce travail, il retrouve Djamchid Momtaz, jurisconsulte auprès du ministère des Affaires étrangères de l'Iran, dont les domaines d'expertise sont identiques à ceux que de Paul : le Droit international humanitaire et le Droit international des droits de l'Homme. La connivence d'esprit entre les deux hommes est immédiate, et le plaisir de confronter et d'argumenter leurs points de vue riche de leurs différences de culture. Paul en est friand, les deux hommes garderont des liens nourris.

L'autre collaboration internationale marquante dans le parcours de Paul est celle qui l'amène à travailler avec le Sud-Africain Christof Heyns⁴³ sur le recueil des droits de l'Homme en Afrique. Alors qu'à l'aube des années 2000, les outils permettant d'apprécier l'application et le respect des droits de l'Homme en Afrique ne sont que embryonnaires, Christof Heyns a déjà débuté des travaux pour

⁴² « La mer caspienne : mer ou lac ? » : étude réalisée en février 1997 complétée pour le colloque de Téhéran en juin 1999.

⁴³ Christof Heyns était professeur d'université et avocat dans la défense des droits humains, également directeur de l'Institut de droit international et comparé en Afrique à l'Université de Pretoria. Il fut le rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, de 2010 à 2016.

pallier cette faiblesse. Il a livré deux premières versions d'un travail qui doit maintenant être complété et enrichi de commentaires pour répondre à son objectif de constituer un référentiel pour l'ensemble du continent africain. Un programme de coopération franco-sud-africain est mis sur pied, visant à mettre en place « *un instrument de travail indispensable pour tous ceux qui œuvrent pour le développement et la consolidation de l'État de droit en Afrique : juristes, avocats, magistrats, parlementaires, administrateurs, ONG, associations...* »⁴⁴. L'objectif est également de publier ce recueil en Anglais et en Français pour le rendre accessible au plus grand nombre. L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (OIF) y apportera d'ailleurs un soutien financier substantiel. Le travail de collecte commence en février 1999 et va durer deux ans. Outre l'Afrique du Sud, plusieurs pays africains participent à l'étude : Botswana, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice, Namibie, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe. Ce long travail qu'engagent Paul et Christof Heyns aboutit à une véritable encyclopédie en quatre volumes, accueillie de commentaires élogieux « *La littérature en matière des droits de l'Homme en Afrique est rare. À cet égard, ce recueil juridique s'avère inestimable. De plus, il faut saluer l'audace et l'expertise des acteurs de cette aventure humaine et scientifique* »⁴⁵. La grande complicité nouée entre ces deux hommes, parfaitement authentiques dans leurs convictions profondes et œuvrant l'un et l'autre pour une même cause, à plus de dix mille kilomètres de distance, vient d'apporter une contribution déterminante aux droits de l'homme en Afrique.

Le travail que Paul engage avec plusieurs de ses homologues transcende volontiers les frontières européennes et étrangères, et sans doute retrouve-t-il dans ce goût d'ailleurs comme une réminiscence de ses voyages, enfant et adolescent. Paul est animé par une vision du DIH qu'il vit, chaque fois qu'il le peut, au plus proche de ses interlocuteurs et du terrain, et pas assis dans un fauteuil. « *Paul n'hésitait pas à voyager un peu partout, y compris dans des pays risqués du Moyen-Orient* », se souvient Emmanuel Decaux.

Le nombre d'invitations à des cérémonies ou dîners offerts par les ambassades étrangères de Paris conforte la gratitude que de nombreux pays lui témoignent. Jean-Claude Dagaz, le fils de la famille voisine de La Bauche, en a été le témoin direct et en rit encore. « *Paul et Mireille m'avaient invité à passer une soirée à Cachan chez eux. Quand je suis arrivé, Paul m'annonce "Changement de programme, nous sommes invités à l'Ambassade du Vietnam". Je propose de reporter l'invitation, comprenant fort bien cet impératif, et Paul de répondre "Ah non, non, Jean-Claude, j'ai prévu que tu viennes avec nous". Je n'avais vraiment pas la tenue de circonstance, j'étais embarrassé, je ne m'attendais pas à une telle tournure. Qu'à cela ne tienne ! Me voilà embarqué dans une voiture venue nous chercher. J'ai passé une bonne partie de la soirée avec l'ambassadeur du Vietnam qui*

⁴⁴ Note du ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Éducation nationale du 29 septembre 1998.

⁴⁵ M.-C. STECKEL-MONTES, Compte-rendu, “Droit international : Recueil juridique des droits de l'Homme en Afrique 1996-2000, P. TAVERNIER et L. BURGORGUE-LARSEN (dir.), coll. du Credho, Bruxelles, Bruylant, 2002, Études Internationales, 35(4), pp.747-749 disponible à <https://www.erudit.org/fr/revues/ei/2004-v35-n4-ei859/010492ar.pdf>

était un ami de Paul, lequel savait manier certaines situations avec beaucoup de fraîcheur et de simplicité ».

La mise en place d'une « Law Clinic » est une autre expérience pionnière que Paul va mener avec Christophe Pettiti et Emmanuel Decaux dans les années 2000. S'inspirant d'un concept anglo-saxon consistant à fournir un avis juridique au juge chargé d'instruire une affaire⁴⁶, c'est tout naturellement à la Cour Européenne des Droits de l'Homme que le trio va s'intéresser pour mettre en pratique cette démarche. « *Nous faisions une sélection de dossiers dont la problématique était vraiment intéressante à traiter, et avant d'engager un travail, nous sollicitions l'autorisation du président de la Cour, détaille Christophe Pettiti. À nous trois, avec les équipes universitaires et l'Institut des droits de l'Homme du barreau de Paris, de définir ensuite dans un délai très court une approche argumentée en droit de chaque cas, et d'essayer de convaincre le juge de notre thèse que l'on positionnait toujours favorable aux droits de l'Homme. En un mois, il fallait se réunir le plus souvent et le plus longtemps possible et trouver une argumentation percutante. Le juge avait tout loisir de prendre connaissance de nos arguments avant de statuer* ».

Création du Credho, contributions multiples à la promotion et à la défense du DIH en France, en Europe et au-delà, expérimentations diverses et recherches multiples, sans omettre son travail d'enseignant auquel il apporte le plus grand soin... D'évidence, Paul Tavernier croque avec appétit, et pertinence, dans tous les sujets et missions qui l'intéressent.

Et il va tout dire de l'homme de conviction et désintéressé qu'il est en nouant avec la Croix-Rouge française et le Comité International de la Croix-Rouge, un lien intime et profond. Faut-il y voir l'amarre qui le lie au souvenir d'une de ses tantes paternelles⁴⁷ qui fut directrice d'une crèche de la Croix-Rouge française à Vaise, dans la banlieue de Lyon ? Ou le fruit d'un heureux hasard de rencontres qui fait écho à ses convictions intellectuelles et ses valeurs les plus ancrées ? Quelle que soit l'étincelle première qui rapproche Paul de la Croix-Rouge, celle-ci présente à ses yeux les conditions requises pour incarner l'exercice d'un droit humanitaire conforme à sa vérité. La Croix-Rouge, c'est la fiabilité d'une organisation internationale reconnue par les Etats, qui a su traverser les méandres de l'histoire depuis plus d'un siècle. Ce sont les sept principes fondamentaux qui sous-tendent son action et celle du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité ; autant de racines qui la dégagent naturellement de toute sphère d'influence gouvernementale, politique, idéologique. C'est enfin la puissance de l'engagement porté par ce Mouvement avec les cent quatre-vingt-onze Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge disséminées sur le globe, qui se rangent du côté de l'humanité.

⁴⁶ Cette pratique porte également le nom d'*amicus curiae*

⁴⁷ Il s'agit de Paulette Tavernier (1916-2000), la plus jeune sœur de Jean Tavernier, le père de Paul.

Complicité d'âme avec la Croix-Rouge

L'aventure de Paul avec la Croix-Rouge française et le Comité International de la Croix-Rouge, gardien du Droit International Humanitaire selon la mission qui lui en a été donnée par les Conventions de Genève de 1949, prend une envergure nouvelle en 1997. Jusqu'alors, il entretient des relations régulières avec ses représentants, parmi lesquels Jean-Philippe Lavoyer qui dirigera plus tard la branche juridique du CICR et qui y fut l'un de ses premiers contacts. « *Paul faisait partie des très rares experts français en Droit International Humanitaire dans les années 90. Son profil nous intéressait beaucoup, car nous avions besoin de nous appuyer sur un noyau restreint de virtuoses de la discipline. Il était de ceux-là. Je savais pouvoir compter sur son sérieux, ses compétences étaient remarquables. Il contribuait volontiers à nos travaux. Il se distinguait de ses homologues par une forme de douceur et de modestie assez rare dans ce milieu. J'appréciais autant le professionnel que l'homme. Notre collaboration était précieuse. Et aussi amicale* », souligne Jean-Philippe Lavoyer.

La guerre en ex-Yougoslavie et le génocide des Tutsis au Rwanda, donnent une nouvelle tournure à la collaboration de Paul avec le CICR. Ces conflits majeurs, dont le caractère génocidaire rappelle les pires exactions que la communauté internationale ait eu à connaître, provoquent un sursaut de prise de conscience de l'escalade des conflits armés dans le monde, de leur gravité croissante et des violations régulières du Droit International Humanitaire. Une Conférence Internationale pour la protection des victimes de guerre est organisée les 30, 31 août et 1^{er} septembre 1993, sans surprise à Genève, berceau du droit humanitaire. La quasi-totalité des pays participe à cet événement majeur où se dressent des constats sévères. « *Par leur gravité croissante, les violations du droit humanitaire qui sont commises aujourd'hui dans le monde menacent la sécurité internationale. Elles sapent la confiance envers le droit humanitaire. Elles constituent une arme aux effets extrêmement destructeurs qui pourrait mettre en péril les valeurs humanitaires. Or, sans ces valeurs, jamais l'homme ne sera humain* »⁴⁸. Dans sa déclaration finale de 1995, la Conférence s'engage à donner une suite concrète à sa volonté d'asseoir la pleine légitimité et la force du Droit International Humanitaire : « *Nous réaffirmons la nécessité de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du droit international humanitaire. Dans cet esprit, nous demandons au gouvernement suisse de réunir un groupe d'experts intergouvernemental à composition non limitée chargé de rechercher des moyens pratiques, de promouvoir le plein respect de ce droit et l'application de ses règles, et de préparer un rapport à l'intention des États et de la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* »⁴⁹.

⁴⁸ Compte-rendu de la Conférence des 30 août-1^{er} septembre 1993 par Nicolay Khlestov disponible à <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100089012a.pdf>.

⁴⁹ Résolutions de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève, 1995, <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100008479a.pdf>

Paul va très naturellement être sollicité par le CICR pour faire partie du « groupe d’experts intergouvernemental » appelé de ses vœux par la Conférence. En janvier 1995, cent sept États et vingt-huit organisations gouvernementales et non gouvernementales se mettent au travail. Paul y représente la France. Parmi les sujets abordés, les composantes de l’arsenal juridique opposable aux belligérants sont analysées. Il s’agit principalement des traités internationaux, des Conventions de Genève de 1949, de leurs protocoles additionnels de 1977 et de quelques autres instruments qui forment le Droit conventionnel, ratifié par la plupart des pays. En regard, la pratique du droit ancré dans les usages et les coutumes des pays ne fait l’objet d’aucun traitement. Elle est pourtant essentielle, car elle structure la vie de millions de personnes, et se révèle d’une importance cruciale dans les conflits armés, internationaux ou pas, où elle vient combler certaines lacunes du droit conventionnel. Autrement dit, seul l’alpha du Droit International Humanitaire a été acté au travers du droit conventionnel, reste à bâtir l’oméga que représente le droit coutumier. Le CICR est officiellement chargé de conduire cette mission en 1995.

La tâche est immense ! Dix années seront nécessaires pour la mener à bien. Selon la définition universellement admise, il s’agit de recenser « *toute pratique générale acceptée comme étant le droit et existant indépendamment du droit des traités -ou droit conventionnel* ». Un échantillon de cinquante pays à travers le monde, de traditions juridiques diverses, est retenu pour constituer un référentiel représentatif du droit humanitaire coutumier. La France en fait bien sûr partie, et Paul devient directement associé à ce travail colossal. Pour avancer de concert et en cohérence, une méthodologie est élaborée avec le CICR « *Il s’agissait de nous accorder avec les cinquante experts sur une approche scientifique plurielle et aussi exhaustive que possible de la question* », rappelle Jean-Marie Henckaerts⁵⁰ chargé de coordonner les travaux.

Chaque expert repart avec son cahier des charges, un copieux travail à conduire, et un délai de deux ans pour en présenter la synthèse. Finalement, ce sont cent soixante et une règles de droit humanitaire coutumier qui sont identifiées par la collectivité des experts et le CICR pour former le corpus du droit coutumier. « *La formulation de chaque règle a été soumise ensuite à un ensemble représentatif d’experts universitaires et gouvernementaux. Aucune n’a rencontré d’objection en soi, précise Jean-Marie Henckaerts, même s’il y a eu des discussions concernant l’énoncé précis de certaines règles. Ce qui ne garantit pas qu’elles soient appliquées à la lettre bien qu’elles fassent autorité au plan international* ». Car contrairement au droit conventionnel qui engage le respect d’un traité par la signature qu’y appose un pays, le droit coutumier ne fait pas l’objet d’une procédure d’acceptation particulière. « *On y décrit des pratiques existantes, comme par exemple celles liées au respect des personnes qui ne participent pas aux hostilités, au traitement des détenus ou à l’usage de certaines méthodes et moyens de guerre comme l’interdiction d’empoisonner l’eau des puits. Plusieurs règles d’envergure universelle y sont rappelées, comme l’interdiction de la torture*

⁵⁰ Jean-Marie Henckaerts est actuellement chef d’unité de la mise à jour des commentaires aux Conventions de Genève au CICR.

que l'on trouve à la fois dans le droit coutumier et le droit conventionnel », poursuit Jean-Marie Henckaerts. Afin de rendre accessible au plus grand nombre les cent soixante et une règles formant le droit coutumier désormais applicable à tous les pays, le corpus est publié et traduit dans une trentaine de langues, et fait l'objet d'un ouvrage dirigé par Jean-Marie Henckaerts et Paul qu'ils publient chez Bruylant en 2008, intitulé « Droit international humanitaire coutumier : enjeux et défis contemporains ».

Cette même année, une nouvelle phase du travail sur le droit coutumier s'engage : sa mise en ligne et, face à l'énoncé des règles, la pratique qui s'y rapporte. Dans cette seconde phase, Paul Tavernier va s'appuyer sur les compétences d'une jeune juriste fraîchement arrivée à la Croix-Rouge française, Caroline Brandao. « *On m'avait chargée de me rendre à un rendez-vous au passage d'enfer, dans le 14^e arrondissement de Paris pour une mission qu'on m'avait expliquée être une compilation de discours, de lois, de décrets, de règles, de jurisprudence, de normes françaises...* ». Caroline Brandao s'entretient avec Ghislaine Doucet, alors conseillère juridique principale de la délégation du CICR à Paris, et Paul Tavernier. « *Je me souviens avoir téléchargé en amont le CV de Paul Tavernier, j'étais très impressionnée !* » poursuit notre juriste. Les talents de pédagogue de Paul vont alors faire merveille. « *Ce jour-là, en me parlant du droit coutumier, c'est comme si Paul Tavernier m'avait ouvert une nouvelle porte, un nouvel horizon, j'en ai compris l'intérêt majeur* ». L'enthousiasme était là même si le caractère du travail était titanique. « *Avec l'appui de plusieurs étudiants, je me suis sentie prête à me retrousser les manches* », conclut Caroline Brandao. Chacun des cinquante experts va conduire ce second volet du travail sur le droit coutumier en indiquant face à chaque règle, pays par pays, les références juridiques qui s'y rapportent. L'outil est puissant, d'une approche factuelle et fait également l'objet d'une publication complémentaire au premier volume, cette dernière n'existant hélas qu'en anglais. Cet écueil est vite dépassé lorsque Jean-Marie Henckaerts transforme l'ensemble en une vaste base de données proposée en langue anglaise, française, arabe, chinoise, espagnole, portugaise et russe. L'avancée est sensible, car désormais des quatre coins de la planète, chacun peut la consulter en accès libre d'accès⁵¹. « *Ce travail a vraiment permis de rapprocher le droit au plus près des peuples, renforce Ghislaine Doucet. De très nombreuses dispositions du DIH sont issues d'usages et de pratiques intemporels et communs à toutes les civilisations : ceux-ci expriment leurs traditions, leur histoire et donnent un sens à leur vie. Identifier des normes de DIH coutumier communes à tous et surtout les formuler simplement permet qu'elles soient comprises et acceptées du plus grand nombre, ce qui contribue à accroître leur respect. C'est un outil important pour promouvoir le DIH dans le dialogue essentiel qu'entretient le CICR avec des groupes armés non étatiques. Autant certains groupes sont peu enclins à accepter des traités qu'ils n'ont pas signés, autant il sera plus aisés de les amener à respecter une règle exprimant leurs propres coutumes* ».

⁵¹ L'ensemble des bases de données du Droit International Humanitaire est consultable sur <https://ihl-databases.icrc.org/fr>

Le droit étant une discipline vivante par essence, il est indispensable d'actualiser régulièrement la partie « pratique » de cette base de données. « *À titre d'exemple, la loi française du 9 août 2010 portant adaptation du droit pénal français à la Cour Pénale Internationale, laquelle a notamment introduit la catégorie des crimes de guerre jusque-là absente de la législation, a été intégrée dans la base de données du CICR sous la pratique relative aux crimes de guerre, souligne Ghislaine Doucet* ».

Si l'écriture du droit coutumier pour la France a constitué le dossier le plus important que Paul ait traité en collaboration avec la Croix-Rouge française et le CICR, elle ne doit pas occulter leurs autres collaborations dont la visée reste toujours la même : faire progresser le Droit International Humanitaire dans le monde et éveiller les jeunes consciences à cette discipline. Sur ce second volet, Paul met au service de la Croix-Rouge française et du CICR ses talents pour animer différents cours ou conférences, comme cette introduction au droit international humanitaire qui le conduit à Lyon en 1995, dans le cadre du cours francophone de DIH qu'organise la Croix-Rouge française. La proximité qu'il sait établir avec les étudiants le distingue à nouveau si l'on en juge d'après les propos de Robert Gaillard-Moret, responsable du Cours « *Je vous remercie d'avoir établi d'amicaux contacts avec les étudiants. Ceux-ci ont vivement apprécié cette occasion unique de poursuivre un enseignement théorique sous une forme à la fois sympathique et enrichissante* ». Dans un effet de réciprocité, la Croix-Rouge française et le CICR se déplacent également auprès des étudiants qu'encadre Paul ou des manifestations qu'il organise. Ainsi d'une intervention au printemps 1998 de Jean-Philippe Lavoyer qui intervient à l'Université de Sceaux sur le projet de statuts de la juridiction pénale internationale, autrement dit la future Cour Pénale internationale (CPI) qui verra le jour quatre ans plus tard. Ou de Jean-Marie Henckaerts qui anime à ses côtés en juin 2006 un colloque sur « La coutume comme source du droit international humanitaire » à la Maison des avocats de Paris. Paul n'hésite pas davantage à parcourir des milliers de kilomètres pour expliquer, sensibiliser, défendre la cause. Parmi quelques-unes de ses pérégrinations, on le retrouve comme intervenant de colloques organisés par le CICR au Caire en 2003 où il traite de la façon de rendre opérationnel l'article premier commun aux quatre Conventions de Genève de 1949, qui stipule « *Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances* ». Ou à La Haye aux Pays-Bas en 2004 où il s'exprime sur « *Les dilemmes du Droit International Humanitaire lors des récentes opérations militaires* ». Ou encore en Iran en 2009 où son sujet d'intervention porte sur « *Le principe de distinction et d'utilisation des armes* ».

Infatigable, passionné, Paul prêche le DIH comme d'autres la bonne parole. Il sait la fragilité des existences sur les théâtres d'opérations militaires, la balle perdue qui fait basculer un destin, les blessures à jamais infligées, les familles dispersées, les soldats grièvement blessés qui appellent

leur mère avant le dernier souffle. Il est admiratif de ces humanitaires qui sont sur le terrain, volant au secours des civils au risque de leur vie, transportant du matériel de secours, des vivres, apportant par leur présence un réconfort moral au plus dur des événements. Le décès de Frédéric Maurice, le 19 mai 1992, marque Paul profondément. Ce délégué du CICR, marié, père de deux enfants, n'a que 39 ans. Le convoi d'assistance médicale d'urgence qu'il dirige vers l'hôpital de Sarajevo est attaqué, il décède des suites de ses blessures. Peu de temps avant son départ à Sarajevo, Frédéric Maurice écrivait un article destiné à la Revue internationale de la Croix-Rouge « *Seuls compteront le réel courage, la détermination et le professionnalisme requis pour intervenir dans des théâtres d'opérations qui (...) glissent hors de la sphère d'intérêt et de solidarité de notre monde* »⁵². En ouverture du colloque organisé par le Credho à la rentrée 1992, Paul rend un vibrant hommage à Frédéric Maurice. C'est toute la communauté du DIH qui est en deuil.

Un combat d'une autre nature va rapprocher Paul des positions défendues par le CICR. Nous sommes alors dans les années 80 lorsque l'essayiste Jean-François Revel remet au-devant de la scène le concept de « droit d'ingérence » qu'il définit comme « *la reconnaissance du droit qu'ont une ou plusieurs nations de violer la souveraineté nationale d'un autre État, dans le cadre d'un mandat accordé par une autorité suprême* ». L'idée n'est pas plus récente que française, la grande Histoire en relate quelques épisodes tout autant que leurs effets détournés, lorsque par exemple les Européens intervinrent pour sauver les chrétiens vivant en Turquie au XIXe siècle, n'omettant pas au passage de déstabiliser l'ordre ottoman régnant. Mais ce sont des images plus contemporaines qui horrifient les Occidentaux au moment où le « droit d'ingérence » commence à faire parler, comme celles des boat-people du Vietnam, des famines au Biafra, en Éthiopie, la guerre du Liban... En réaction se créent plusieurs ONG dont l'association Médecins Sans Frontières vers 1970, puis Médecins du Monde en 1980 qui érigent en priorité absolue de pouvoir apporter une aide immédiate aux populations privées de leurs droits élémentaires de nourriture et de soin, rendant de facto caduc le principe de neutralité envers les pays concernés. Dans cette logique, l'aide humanitaire doit primer sur la souveraineté d'un pays, ce qui est inverse à la conception de la Croix-Rouge dont l'ADN se structure autour du respect de la souveraineté des pays et d'une totale neutralité. En 1987, Bernard Kouchner, président de Médecins du Monde, et Mario Bettati, éminent juriste international, organisent à la Faculté de Droit de Paris-Sud un colloque international dont l'intitulé anticipe leurs visées « *Droit et morale humanitaire* ». François Mitterrand et Jacques Chirac, alors respectivement président de la République et premier ministre, honorent de leurs présences les travaux de l'assemblée qui conclut que « *devraient être reconnus, dans un même document international par tous les États membres de la communauté internationale, à la fois le droit des victimes à l'assistance humanitaire et l'obligation des États d'y apporter leur contribution* ». En

⁵² Revue internationale de la Croix-Rouge, août 1992, disponible à <https://international-review.icrc.org/fr/articles/lambition-humanitaire>

d'autres termes, poussé à son paroxysme, il s'agirait de donner la possibilité à un État de transgresser la souveraineté d'un autre État en utilisant la force pour mettre fin à des violations graves des droits de l'Homme ». Tout comme la Croix-Rouge et de nombreux juristes internationaux, Paul va s'opposer à cette idée, non qu'il en conteste l'objectif et la nécessité qui sont de soutenir l'action humanitaire, mais qu'il en réfute les moyens consistant en une possible violation de la souveraineté des pays. De son point de vue, il faut user de tous les moyens de persuasion pour faire accepter l'aide humanitaire par un pays dont la population est malmenée, mais ne pas utiliser la force. Et la neutralité des intervenants ne peut être qu'un gage supplémentaire pour faire accepter cette aide. Les deux camps s'opposent, avec d'un côté les chantres d'un renouvellement de la pensée et de l'action humanitaire s'appuyant sur l'urgence et l'exigence de rapidité pour s'affranchir des pesanteurs juridiques et politiques. Et de l'autre ceux qui, confortés par une expérience et un savoir acquis de longue date, prônent la prudence et pointent les dérives possibles de l'ingérence : « soumission de l'action humanitaire aux aléas de droit du plus fort, mise en cause du principe de l'égalité souveraine des États, imprévisibilité et inégalité de traitement d'un conflit à l'autre, rejet par les États du sud, exploitation politicienne du registre de l'humanitaire »⁵³. En 1988, et en réponse à la position française qui pousse à un renouveau de l'aide humanitaire, l'Assemblée des Nations Unies oppose un « droit d'assistance humanitaire », et non d'ingérence. Le principe est de faciliter la fourniture d'une aide médicale et alimentaire d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles ou de situations d'urgence, en invitant les États qui en ont besoin et ceux situés à proximité à faciliter leur mise en œuvre. « Ce n'est pas la même chose puisque l'assistance humanitaire implique le consentement de l'État cible et ne viole donc pas sa souveraineté, contrairement à l'ingérence qui implique l'emploi de la force », souligne Jean-Baptiste Jeangène Vilmer⁵⁴.

Dans son aspiration à travailler avec toutes les parties prenantes de l'application du Droit International Humanitaire, et toujours au titre de sa collaboration avec la Croix-Rouge, Paul va naturellement se rapprocher d'une autre des parties prenantes de l'application du DIH sur le terrain : l'Armée. « *Paul Tavernier donnait des conférences et prodiguait des conseils à des commandements des Armées françaises, précise Eric Carrey, colonel en retraite de l'armée de Terre, ayant participé à plusieurs opérations extérieures et aujourd'hui directeur de l'audit de la Croix-Rouge française. Et plus particulièrement auprès de l'armée de terre dont la proximité avec les populations en temps de guerre demande une bonne appropriation du DIH* ». C'est donc l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan ou l'École de Guerre que Paul fréquente pour dispenser son savoir, et expliquer comment s'appliquent les principes et règles du droit international

⁵³ Droit et morale humanitaire, disponible à <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100091358a.pdf>.

⁵⁴ Tribune du Monde, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, 28 mars 201.

humanitaire sur le terrain de conflits. Au besoin, il prend appui sur l'actualité, comme lorsqu'il propose en 1993 aux journées d'études Armée-Université de Grenoble une conférence sur « Les Forces au service des Nations Unies et la contribution de la France. Le cas de la Somalie ».

« *La sensibilisation des commandements de l'armée de terre au DIH est forte, elle fait partie de la formation des hauts gradés chargés ensuite de la diffuser auprès de leurs troupes, poursuit Eric Carrey. L'objet est de préparer chaque soldat à une bonne évaluation et à la graduation de sa réaction en fonction de la dangerosité de la situation qu'il rencontre. Mais aussi en respect des règles internationales du DIH. Par exemple, lorsqu'une patrouille opère en terrain hostile et tombe nez à nez avec un enfant portant une grenade à la main, que doit-elle faire ?* ».

L'inlassable travail de Paul et la conviction profonde qu'il porte au plus haut degré pour le DIH en font également, à la fin de sa carrière, un acteur recherché des médias. Sa lecture des situations internationales et des conflits éclaire les reportages de terrain des journalistes et les questions qu'ils soulèvent sous l'angle du droit. Paul fixe des repères souvent manquants.

Lorsqu'en 2004, Renaud Muselier, alors secrétaire d'état aux Affaires étrangères, décide de la création d'un Conseil d'Orientation de l'Action Humanitaire d'urgence française, c'est à Paul qu'il pense pour ses « *compétences éminentes en matière d'action humanitaire extérieure et la qualité de son engagement* »⁵⁵. À lui la tâche de représenter les milieux universitaires dans cette pluralité de seize experts issus d'horizons divers tels que les associations de solidarité, les entreprises, les médias, les représentants de l'État. Chacun dans sa spécialité apporte son expertise, son analyse, ses préconisations pour accompagner l'action humanitaire de la France.

Ce n'est pas la première fois que Paul est appelé sous les ors de la République pour y dispenser sa vision. Ses premières fréquentations des instances gouvernementales françaises remontent à 1987 lorsqu'il apporte sa contribution à Jeanne Penaud alors déléguée aux Fonctionnaires internationaux. Paul lui transmet divers travaux liés au statut de la langue française dans les organisations internationales et plaide auprès d'elle pour la création d'un observatoire *ad hoc*. Par ce biais, Paul cherche non seulement à appuyer la langue française dont il connaît toute la richesse et la subtilité, mais surtout à soutenir les concepts de paix, de démocratie et de droits de l'Homme dont elle est le véhicule oral et écrit naturel. Dans cette optique, il mène diverses actions pour encourager le fabuleux réseau que forme la francophonie par ses centaines de millions de locuteurs dont de nombreux Africains. C'est un levier inestimable au service des valeurs qui sont les siennes.

Les quelques éclairages portés par les pages précédentes sur la vie professionnelle de Paul révèlent un homme boulimique de travail, d'études et d'écriture. Chaque nouveau développement

⁵⁵ Lettre de Renaud Muselier du 14 janvier 2004.

des droits de l'Homme ou du droit international humanitaire dont il peut se saisir semble être une occasion supplémentaire de le révéler à lui-même. Jamais avare de son temps ni de son énergie, il s'en empare avec enthousiasme pour donner à chaque sujet l'épaisseur et le développement que son savoir et son expérience autorisent.

En dépit de cette matière dense et multiple à laquelle il consacre l'essentiel de son temps, Paul ne s'interdit pas pour autant d'aller de temps en temps fureter sur des chemins adjacents, portant en étendard une curiosité insatiable et un vrai plaisir intellectuel à dompter la nouveauté ou la complexité. Il est à l'aise dans les confrontations conceptuelles et idéologiques qui le font toucher à la justesse du raisonnement et de l'argumentation.

Avec les années et l'expérience, le travail de Paul a été largement reconnu. Toutefois, ceux qui ont côtoyé le couple Tavernier rappellent volontiers la complémentarité de leurs tempéraments, qui a sans doute joué un rôle essentiel dans leurs réussites communes.

Des jours heureux au crépuscule

À Paris ou à La Bauche, Paul et Mireille mènent une vie faite de simplicité, de travail, en gardant les yeux grand ouverts sur la vie. Quitter Paris pour retrouver les montagnes rythme leurs années de vie commune. Sans faillir, chaque été, Mireille et Paul s'extirpent des contingences professionnelles et citadines pour rejoindre leur petite maison de La Bauche.

Jusqu'à leur retraite, Paul et Mireille vivent en décalé leur temps de vacances. C'est d'abord Paul qui amoncelle dossiers, notes et copies d'examens à corriger au fond du coffre de sa Renault 19 grise, encore quelques affaires et le voici sur le départ. Mireille le rejoindra un peu plus tard lorsqu'elle aussi sera en vacances.

Quittant Paris, Paul ne met pas immédiatement le cap sur La Bauche. Il garde toujours pour destination première Genève où il passe saluer ses collègues et connaissances du CICR, au 19 rue de la Paix. Jean-Marie Henckaerts se souvient : « *Retrouver Paul autour d'un déjeuner était un moment toujours plaisant. Au menu de nos échanges, un tour d'horizon de l'actualité et la confrontation de nos analyses, souvent convergentes. Paul et moi partagions les mêmes angles de vues, les mêmes convictions, les mêmes questionnements aussi. Un plat savoureux, un verre de vin tout au plus, et Paul reprenait la route pour rejoindre sa maison* ». Paris-Genève : peut-être est-ce dans l'esprit de Paul une autre route du DIH qui s'ajoute à celles qui le mènent par le monde ? Genève-La Bauche : c'est une bonne heure de trajet. Et un dépaysement qui allège, comme un sas que l'on traverse, laissant derrière soi l'effervescence collective pour retrouver l'horizon magistral du massif des Bauges puis de la Chartreuse. On imagine facilement Paul savourant chaque kilomètre du merveilleux paysage qui sépare la fin de son trajet autoroutier de sa maison. Très vite, sur sa gauche, c'est le lac d'Aiguebelette qui se découvre, serti de massifs hauts et boisés qui plongent dans ses eaux profondes, hésitant entre le vert et le marine. Ses rives sont calmes, les serviettes de bain alignées forment une mosaïque fantaisiste. Paddles, kayaks, avirons sur les eaux, parapente dans les airs : peu de bruit lié aux activités sportives et aux animations, la beauté du site s'accommode mal du tintamarre de vacanciers excités. Plus loin, c'est la traversée d'un passage à niveau, parfois contrariée par l'alarme stridente qui annonce le train Lyon-Chambéry. Encore quelques kilomètres, les premiers lacets s'enfoncent dans la montagne, découvrant au hasard d'une boucle un habitat rural posé sur des collines vertes et moelleuses. C'est à peine si quelques bovins lèvent une paupière tranquille au passage, peu de choses troublent la quiétude de l'endroit. Plus loin, les aplats herbacés voisinent avec les coulées de sapins qui descendent le long de la montagne, les vallées se font profondes, les ruisseaux jaillissent de la roche. Puis La Bauche s'annonce au loin avec le clocher de son église construite sur la hauteur du village. Et là, sur la gauche, un poirier dégingandé fait office de gendarme pointant la direction à prendre : « La Vendée ». Le panneau routier imposant l'utilisation de chaînes l'hiver par les

véhicules prévient de l'accès escarpé, la montée est rude, sinuueuse. Quelques dernières bosses tout au bout du chemin, la maison en pierre est là, les volets sont déjà ouverts. C'est Régine Dagaz, la voisine, qui s'en est chargée.

Paul et Mireille nouent à La Bauche des liens solides avec deux familles : les Dagaz, exploitant la ferme juste au-dessous de leur maison, et les Guérin qu'ils rencontrent un peu plus tard. De la famille Dagaz, Paul connaîtra le grand-père berger Zéphirin, les parents agriculteurs, Louis et Régine, les enfants Jean-Claude et Christiane, et le petit-fils, Tristan, étudiant en droit. De la famille Guérin, Jacky et Chantal et leurs trois filles, Pauline, Marion et Laura. De leur côté, Jean-Claude Dagaz et Jacky Guérin se connaissent de longue date, ils sont l'un et l'autre Compagnons du Tour de France. Tous deux sont des hommes aux valeurs affirmées et au caractère décidé, et aucun ne soupçonne, au début de leur relation avec Paul, qui se cache derrière la moustache altière et les lunettes qui passent du bout du nez au haut du front. « *Au début, on ne comprenait pas trop le métier de Paul ni ce qu'il faisait. Il était Parisien, ce n'était pas forcément un atout. Au fil des étés, on en apprenait un peu plus : des cours à La Sorbonne, une intervention auprès de l'ONU, un déjeuner en face de Nelson Mandela... On a commencé à rassembler les pièces du puzzle. Cela a bien pris dix ans* », s'étonne encore Jean-Claude Dagaz. Enchâssé dans sa discréetion instinctive, Paul n'a pas sorti de carte de visite ronflante pour dire qui il est. Et ses vis-à-vis sont sans doute sur la réserve pour lui en demander plus. « *Paul présentait un abord un peu froid dans sa façon d'entrer en relation. Il montrait une apparence conventionnelle, il a fallu du temps pour que nous nous sentions à l'aise avec lui* », poursuit Jean-Claude Dagaz. C'est autour de l'apéritif sous le saule pleureur des Dagaz que l'on apprend à mieux se connaître. Tout le hameau de la Vendée s'y retrouve après être allé faire remplir son bidon de lait à l'étable. Pastis pour les adultes, sirop de menthe pour les enfants, eau fraîche et boisson unique pour tous, Louis et Régine Dagaz font les choses simplement et généreusement. « *C'était une ambiance joyeuse. Paul s'est progressivement détendu, et il se confiait un peu les rares fois où il se laissait resservir l'apéritif. Il se débridait, savait être drôle, reprend Jacky Guérin. C'est alors que Mireille arrivait, quand elle nous a mieux connus, elle s'attablait et s'amusait autant que nous* ». Petit à petit, le hameau comprend qu'il compte parmi ses habitants un « grand » professeur, bien que rien de l'attitude de Paul ne le trahisse. Si ce n'est cette curiosité de tout, ce besoin de comprendre et de pousser toujours plus loin la discussion, quel que soit le sujet. « *On s'est dit : celui-là, il est calé !* » résume Jacky Guérin. La façon dont Paul écoute les personnes parler n'est pas non plus banale « *Je l'ai vu aussi à l'aise avec les paysans de La Bauche qu'avec l'ambassadeur du Vietnam, se souvient Jean-Claude Dagaz. Paul avait une façon particulière d'être attentif à la parole de l'autre, en étant très calme, réfléchi. Il donnait l'impression de s'imprégner de chaque avis, comme si cela le faisait avancer lui-même* ». Puis tout le monde remarque les allées et venues quotidiennes du facteur : Paul se fait livrer tous les jours ses journaux. Et aussi le rythme de vie très établi du couple Tavernier : lecture et travail le matin,

déjeuner rapide, sorties ou activités physiques l'après-midi, détente le soir sous le saule pleureur, dîner autour d'une tarte ou d'une quiche dont Mireille a le secret. Paul est sportif : à lui la volupté de se sentir glisser dans les eaux douces du lac d'Aiguebelette, profond de soixante et onze mètres, qu'il affectionne de traverser aller et retour. À lui les sorties à vélo au rythme des montées harassantes et de descentes époustouflantes avec les plus beaux paysages plein les yeux. Il partage avec Mireille le goût de la randonnée, des recherches généalogiques sur les familles savoyardes, de l'histoire de la région, de la fréquentation des bouquinistes. Au fil des étés, les Tavernier, les Dagaz et les Guérin décident de partager ensemble les meilleurs moments. Ce sont les randonnées jusqu'au Signal, ce coin un peu secret bien connu de Zéphirin qui y a gardé ses moutons. « *De là-haut, on voit les deux lacs : celui d'Aiguebelette et celui du Bourget. Et l'on y trouve des myrtilles et des airelles comme nulle part ailleurs, ajoute Régine Dagaz. On les cueillait tous les 15 août et on faisait ensemble la confiture, c'était de tradition* ». Le petit groupe s'amuse de la prudence de Paul, équipé des pieds à la tête pour partir arpenter les sentiers de montagne : altimètre, boussole, gourde, portable, cartes, casquette, rien ne manque, Paul n'est pas un aventurier de la randonnée... Son regard embrasse le grand et le minuscule : c'est presque avec une joie enfantine qu'il s'émerveille des panoramas exceptionnels de la Chartreuse ou d'une fourmillière grouillante d'activité. « *Paul avait cet œil singulier, il adorait figer l'instant ou l'image rare avec son appareil photo. Une fleur, un insecte devenait un sujet de choix. Il s'arrêtait, étudiait plusieurs cadrages, puis c'était leçon de choses pour tous. Il ne savait pas se départir d'un côté pédagogique, qui n'avait rien de pesant, pour pousser plus loin la connaissance de ce qui l'avait intrigué* », se souvient Jacky Guérin. Pour Marion, sa fille, peu encline au plaisir de la marche, les randonnées en compagnie de Paul prennent une tournure nettement plus attrayante : « *Déjà, il marchait à mon rythme, et ensuite, j'apprenais plein de choses avec lui. Comme ce jour où nous sommes tous partis faire le tour des bornes en pierre qui délimitent les anciennes frontières entre le duché de Savoie et la France. Il y avait sur chacune d'elles des inscriptions. Paul marquait chaque fois une pause, expliquait, captivait. Ce jour-là, tout le monde a bénéficié d'un cours magistral sur l'histoire de la Savoie. Sa passion de l'histoire nous a tous contaminés* ».

C'est aussi la bonne table qui réunit les trois familles. De la fondue savoyarde servie en plein mois d'août sur le balcon du chalet des Guérin à la dégustation des matefaims de la ferme de l'Ours, Paul et Mireille sont de toutes les festivités, acceptant avec bonhomie les environnements les plus inattendus. « *Lorsqu'il a fallu frôler un tas de fumier pour accéder à la table et nous accommoder en guise de décor des grosses chaussettes de laine accrochées au fil à linge, cela n'a dérangé personne, se rappelle Jean-Claude Dagaz. On en a tous bien ri !* ».

L'amitié sincère et le soutien réciproque tissent les liens des trois familles, quelles que soient les générations : Régine Dagaz a beaucoup accompagné Yvonne, la mère de Paul, lors de ses séjours à La Bauche. Elle figure d'ailleurs en bonne place dans l'album familial que Régine feuillette. Lorsqu'à son tour Régine s'est trouvée veuve, Paul et Mireille l'ont associée à nombre de leurs

sorties. « *Ils m'emmenaient souvent au restaurant avec eux, glisse la vieille dame. Ils ont été très gentils avec moi* ». De même, les visites à Paris des Dagaz et des Guérin ne s'envisagent pas sans voir les Tavernier. Et lorsqu'il s'agit d'écouter les hésitations d'orientation universitaire des enfants Dagaz ou Guérin, Paul et Mireille dispensent des conseils avisés. Bien plus tard, cette même bienveillance s'exercera au profit de Paul. Point n'est besoin d'être issus d'horizons proches pour se montrer solidaires.

Au-delà des liens avec les Dagaz et les Guérin, Paul et Mireille profitent de La Bauche pour recevoir leurs amis. Le cadre est tout autre que celui de leur appartement confortable de Cachan, mais ô combien authentique à l'image de ce qu'ils sont !

Si La Bauche occupe tout leur temps estival, Paul et Mireille profitent du temps libre, mais rare, du reste de l'année pour voyager. « *Le Canada, les pays d'Europe, l'Algérie, la Tunisie et notamment La Marsa où ils avaient pour ami un ambassadeur de l'UNESCO avaient leur préférence. Ils privilégiaient les voyages culturels, les visites de musées, la découverte de sites exceptionnels* », se souvient Jean-François Lafond. Ils sont aussi très attachés à réunir chaque année à même date leurs témoins de mariage autour d'une très bonne table. Côté sport, la marche les réunit à un groupe d'amis d'une quinzaine de personnes.

Le 15 novembre 2008, Paul prend sa retraite universitaire, il a 67 ans. Personne n'imagine qu'il puisse s'agir de l'heure du repos pour lui qui ne sait pas exister sans travailler. Si ses cheveux ont blanchi, il garde un intellect vif et une puissance de travail fantastique. Il sollicite immédiatement de son administration l'éméritat pour lui permettre de poursuivre ses activités, désormais allégées de sa charge d'enseignant. L'éméritat étant accordé pour trois ans, il reproduira cette même demande jusqu'en 2017. Comme motifs, il précise son souhait de poursuivre l'accompagnement de ses jeunes étudiants en thèse et de continuer à participer aux jurys, et de poursuivre l'organisation du colloque annuel du Credho sur la France et la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour lequel il sait compter sur l'appui fidèle de l'Institut de Formation en Droits de l'Homme du Barreau de Paris (IDHBP). Au hasard de sa demande de renouvellement d'éméritat datée du 27 avril 2011, on apprend également que Paul reste actif sur des sujets liés à l'actualité : il vient d'être sollicité pour participer à un appel d'offres de la Banque Mondiale concernant un projet relatif à la compatibilité des normes constitutionnelles et des normes de la Convention européenne des droits de l'Homme en Russie. Ou qu'il va participer à un projet de coopération sur la transition démocratique en Tunisie. Bien sûr, il poursuit ses interventions à la Croix-Rouge française et au CICR. Malgré tout, il ressent que l'horizon se modifie, qu'il est un peu moins sollicité « *On m'en donne moins à faire* », soupire-t-il auprès de Jacky Guérin.

Peu de temps après le passage à la retraite de Paul, Mireille s'emploie à promouvoir un projet de "Mélanges" : elle garde une énergie et un courage sans faille. « *C'est Mireille qui a été l'instigatrice des Mélanges offerts à Paul* », confirme Abdelwahab Biad. Pour Paul, être le dédicataire d'un recueil réunissant les contributions scientifiques des plus grands spécialistes du DIH ne peut qu'être extrêmement flatteur. C'est un honneur qui ne se refuse pas, et une élogieuse façon de marquer la fin de sa carrière universitaire.

Reste que la réalisation de Mélanges est un travail monumental. L'orchestration de l'ensemble est confiée à Jean-François Akandji-Kombé, alors professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et doyen honoraire de la faculté de droit de Caen. Plus de quatre-vingts personnes répondent au projet, livrant chacune une contribution éclairée sur un sujet de Droit International Humanitaire. La diversité des contributeurs est à l'image du réseau éclectique qu'a constitué Paul : universitaires, avocats, président de la Cour Internationale de Justice, président et juge de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, ambassadeur, directrice de recherche au CNRS, issus de générations et de pays différents. Les sujets traités dessinent le large spectre qui se rapporte au DIH : organisations internationales, paix et sécurité, droits de l'Homme, État de droit, droit international pénal, dialogue des civilisations... La malchance veut qu'à l'été 2011, une aide financière et logistique promise pour la réalisation des Mélanges en l'honneur de Paul soit finalement annulée, reportant de facto sur les épaules de Mireille le patient et titanique travail de mise en forme des contributions, de gestion des validations, d'ajout ou de retrait de texte, d'élaboration de table des matières et d'éléments d'habillage des mille six cent vingt-trois pages qui constituent la version finale des Mélanges offerts à Paul. Mireille mène l'entreprise à son terme, pugnace, courageuse. C'est une véritable ascèse.

En mai 2012, alors qu'elle est en plein travail sur la préparation des Mélanges, Mireille bénéficie d'une opération qui soigne définitivement sa tachycardie. Les mois qui suivent la voient pourtant inquiète, fatiguée, toujours plus insomniaque. Le 21 décembre, Mireille fait un malaise chez elle. Elle est victime d'un accident vasculaire cérébral foudroyant et d'une hémorragie méningée massive. Emmanuel Decaux croise deux ou trois jours plus tard Paul à Paris, hagard, un bouquet de fleurs à la main. « *C'est pour Mireille* », souffle Paul. Elle décède dix jours plus tard, le 31 décembre 2012. Elle a 71 ans.

La mort brutale de Mireille plonge Paul dans un désarroi absolu. Il est sidéré par la soudaineté de son départ, terriblement malheureux et meurtri. Paul écrit le 7 janvier à son ami Jean Gobert auquel il annonce le décès de Mireille : « *Elle sera incinérée demain au Père-Lachaise et selon son désir, j'emmènerai ses cendres à Tullins, dans le caveau familial où elle voulait que nous reposions et où elle retrouvera ma mère... J'ai du mal à gérer la situation, chaque jour, je sens davantage le vide*

que Mireille a laissé derrière elle ». Quelques jours plus tard, Paul et Jean-François se rendent à Tullins, là où se trouve la chapelle funéraire de la famille de Paul. Celui-ci observe ce geste de Paul : placer l'urne contenant les cendres de Mireille auprès de celles de sa mère.

Le départ de Mireille, sa brutalité, laisse Paul malheureux et plus encore désarmé. La publication de ses mélanges, à l'été suivant, offre une embellie dans un ciel devenu très sombre. L'ouvrage titré « L'homme dans la société internationale » est dédicacé à la mémoire de Mireille « *trop tôt disparue, qui a tant œuvré pour la publication de ces Mélanges et qui n'a pas eu le plaisir de tenir entre ses mains le volume complet et définitif* ». Pour tout dédicataire de Mélanges, le moment de la remise officielle de l'ouvrage est incontestablement vécu comme l'aboutissement prestigieux d'une vie de travail et une consécration par ses pairs. L'événement est unique, gratifiant, il célèbre dans la joie la reconnaissance collective, il légitime pour Paul quarante années d'un travail sans relâche consacré aux droits de l'Homme et au Droit International et Humanitaire. De nombreux amis et collègues sont présents. Paul a griffonné les idées clés du discours qu'il adresse à l'assistance. Outre un hommage à Mireille et des remerciements appuyés pour le Comité de Coordination de ses Mélanges et les quelque quatre-vingts contributeurs de l'ouvrage, son propos livre ce qu'il veut dire de sa vie. C'est d'abord le rappel de ses racines nourries de multiples influences : asiatiques par sa naissance et son premier âge en Chine, en plein cœur de la Seconde Guerre mondiale, africaines par son enfance en Algérie et sa connaissance partagée avec Mireille du continent africain, françaises par ses origines familiales ancrées dans le Dauphinois, le Jura et la Lorraine. Puis il en appelle aux figures qui ont forgé sa structure et ses convictions.

Tout d'abord, Léon Bourgeois auquel il a consacré son mémoire de diplôme d'études supérieures de science politique, intitulé « *Léon Bourgeois, l'idée de la Société Des Nations* ». Puis Paul Reuter qui fut son directeur de thèse. Également, Suzanne Bastid avec laquelle Paul avait des relations suivies. Un quatrième nom, plus inattendu du fait de la notoriété des trois précédents, figure dans cet hommage, celui de Roger Pinto. Quelles peuvent être les raisons pour lesquelles Paul choisit de le citer ?

Roger Pinto (1910-2005) fut l'un des professeurs de droit international de Paul. À sa mort, Paul lui consacre un vibrant hommage qu'il publie sur le site du Credho. Ainsi rappelle-t-il que l'homme eut des domaines d'action nombreux, et outre un enseignement très ouvert, s'est beaucoup engagé pour la diffusion, en France, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme à un moment où la France l'avait signée, mais pas ratifiée. Vingt ans seront nécessaires pour passer de l'une à l'autre étape. Paul souligne également toute l'attention de son professeur aux questions de droit international humanitaire, et de ses travaux en tant que représentant de la France à la Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies chargée de préparer un projet de Cour Pénale Internationale. Il en est question dès 1951, elle ne verra le jour qu'un demi-siècle plus tard, en 1998. Par un effet miroir assez singulier, Paul évoque en ces termes de la personnalité de Roger Pinto :

« *il pouvait sembler parfois un peu lointain, perdu dans ses pensées, presque “dans la lune”... Mais il savait aussi être très chaleureux, très humain et proche de ses étudiants et de ses interlocuteurs* » : n'est-ce pas là une part prépondérante de la personnalité de Paul ?

Paul a soixante-douze ans quand lui sont offerts ses *Mélanges*. Après des remerciements collectifs, il dit vouloir prendre le temps d'étudier dans le détail chacune des contributions pour adresser des remerciements personnalisés. Et implore leur patience ! L'ouvrage demande un peu de temps pour être lu !

Son activité devenue moins soutenue et son veuvage quasiment simultanés creusent un sentiment de solitude chez Paul. Mais dans sa résidence de Cachan, Paul va pouvoir compter sur deux femmes. D'une part, Clarinda Dias Ferrera, chargée de l'entretien de l'immeuble, qui assure l'intendance de son appartement. D'autre part, Joëlle Nguyen Duy Tan, qu'il a connue lorsqu'il était étudiant, et dont il a souvent croisé le chemin en amitié comme au travail avant qu'elle ne lui trouve un appartement tout proche du sien. La proximité de leurs habitats enrichira l'amitié initiale de Paul et de Joëlle. Du côté de ses anciens collègues comme des engagements qu'il continue de tenir à la Croix-Rouge française et au CICR, un flux régulier de rendez-vous, d'invitations à des conférences, de participation à des travaux ponctuels entretiennent toujours les liens de Paul avec ses réseaux. Paul revoit assez souvent Jean-François, une fois à Paris où Paul l'invite à La Ficelle rue de Rivoli, une fois à Vernon où son beau-fils est installé avec sa famille « *C'était souvent à l'occasion de l'anniversaire d'une de mes filles, précise Jean-François Lafond. Il venait souvent avec un album photos de ma mère, ou un objet qui lui avait appartenu. Il retrouvait chez nous Nina qu'il a connue toute petite, c'était une bouffée de vie familiale comme lorsque quand ma mère était encore là*

. ». Paul reprend aussi le chemin de La Bauche, maintient ses détours par Genève, retrouve les familles Dagaz et Guérin, entreprend maintenant seul son ravitaillement aux Échelles, ou ses marches dont il garde un goût intact. C'est lors d'un séjour à La Bauche que Paul a un premier malaise. Coutumier de l'encapsulage photographique, Paul s'arrête devant un magnifique point de vue sur les montagnes. Il est brutalement saisi d'un étourdissement qui le mène au bord de la syncope. Il s'inquiète : et si ce malaise s'était produit alors qu'il conduisait ? Un peu plus tard, ce sont les Guérin qui observent Paul partir en randonnée un jour de très grande chaleur, sans eau, sans équipement, lui d'habitude si prudent et prévoyant « *Paul allait moins bien, on sentait qu'on le perdait un peu, confie Chantal Guérin* ». Désormais, Paul ne se sent plus suffisamment assuré pour faire seul le trajet routier entre Cachan et La Bauche, il demande à Clarinda Dias Ferrera de bien vouloir l'accompagner. Et petit à petit, de nouveaux désordres apparaissent chez Paul : sa santé semble décliner, sa marche se fait plus lente, son intonation devient faible. Abdelwahab Biad, qui propose un jour à Paul de faire partie d'un jury de thèse, doit l'aider à fermer sa veste, son geste n'est plus assuré. « *Le diagnostic de sa maladie a été posé après un nouveau malaise à La Bauche*

qui a nécessité que Paul soit héliporté jusqu'à Grenoble, indique Joëlle Nguyen Duy Tan. Paul souffrait de la maladie de Parkinson, comme sa mère ».

L'annonce de sa maladie et son caractère irréversible sont un coup de grâce pour Paul. Après la perte de sa femme, son activité ralentie, la roue du destin pointe maintenant sur la maladie. En 2018, Paul se confie sur son état de santé à son ami Jean Gobert venu en visite à Cachan. Bientôt soixante-dix ans qu'ils se connaissent, qu'ils partagent l'un à Paris, l'autre à Munich des trajectoires de vie différentes, et qu'à chaque rencontre ils retrouvent intacte leur complicité scellée dans l'insouciance de l'enfance, sous le soleil de Bains-Romains et le lycée Bugeaud d'Alger. « *La confiance et l'estime réciproques étaient nos moteurs, confie Jean Gobert. Paul a toujours tenu une place particulière, je n'ai jamais douté de son affection pour moi, d'autant que j'étais certain de la mienne pour lui. Même s'il ne se confiait jamais totalement sur des sujets profonds et intimes* ».

Cette même année 2018, Paul rencontre Éric Lefebvre, directeur du musée Cernuschi à Paris, consacré aux arts asiatiques, et plus spécifiquement à ceux d'Extrême-Orient. Paul est soucieux du devenir de la collection de peintures chinoises et d'estampes japonaises de ses parents. De leur qualité, de leur intérêt, de leur évaluation aussi sur lesquels il interroge longuement Éric Lefebvre. « *Cette collection est d'une grande originalité, précise ce dernier, en ce sens qu'elle s'intéresse à la fois à l'ancien et à la période de 1938 à 1946 lorsque Jean et Yvonne Tavernier étaient à Shanghai. Les collectionneurs du moment privilégiaient l'ancien, c'est donc une ouverture unique* ». Paul décide d'une première donation des vingt et une peintures chinoises au Musée Cernuschi en 2019, et prévoit de céder dans un second temps les quatre-vingts estampes japonaises. Contrairement à certains donateurs assez détachés, Éric Lefebvre observe chez Paul une posture toute différente « *Il n'a pas géré cette donation comme un simple acte administratif, il y avait un affect particulier. Paul Tavernier entendait être acteur du devenir de sa collection et le construire avec moi. Je me suis attaché à respecter cet état d'esprit, par exemple lors de l'exposition de la collection de Jean et Yvonne Tavernier au printemps 2024* », poursuit Éric Lefebvre ».

Lorsque cette même année, la fin de l'automne se profile, Paul se rend comme d'habitude à La Bauche pour fermer sa maison en prévision de la saison d'hiver. Paul pressent-il que c'est la dernière fois qu'il rabat les volets grinçants et tourne la clé dans la serrure de la lourde porte en chêne ? « *Nous avons fait comme d'habitude une fondue savoyarde chez moi, reprend Jean-Claude Dagaz. Paul restait très cohérent, bien que ses gestes trahissent sa maladie. Il n'y avait rien de triste dans nos échanges, nous étions dans la joie simple de nous retrouver sans penser à la suite* ».

Paul sait qu'il n'a plus des années à vivre. Sa santé décline vite. Après la gestion de la collection des œuvres de ses parents, le temps est venu pour lui de prendre ses dispositions pour le reste de

sa succession. Lui qui a consacré plus de quarante ans de sa vie aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire cherche un héritier moral capable de poursuivre son engagement.

Au même moment, début 2020, le monde entier est touché par l'épidémie de Covid 19. En France, ce sont les premiers confinements, puis le décompte sordide des décès toujours plus nombreux. Toutes les strates de la société sont touchées par le délitement du lien social qui accompagne l'évolution de l'épidémie, chacun regarde à se déplacer, évite les lieux fréquentés, préfère rester chez soi. Comme d'autres, Paul voit ses relations sociales s'amoindrir encore davantage.

Restent Clarinda Dias Ferrera et Joëlle Nguyen Duy Tan dans son voisinage immédiat. C'est avec cette dernière qu'il évoque à plusieurs reprises le sujet de sa succession. Paul finalise en octobre 2020 son legs à la Croix-Rouge française. Son choix est serein et confiant, porté par des années de collaboration avec cette association dont il connaît les valeurs et qu'il sait capable de donner le meilleur sens à son geste qu'il veut dédié « *à la promotion et à la diffusion du droit international humanitaire en France, et à l'étranger, dans le cadre des opérations et des relations internationales de la Croix-Rouge française* »⁵⁶.

Si l'aspect matériel de la succession de Paul est réglé en 2020, reste que le devenir de sa personne préoccupe Joëlle Nguyen Duy Tan et Clarinda Dias Ferrera. Au fil des mois, Paul s'épuise dans la maladie, ses forces le quittent, il requiert une présence et un accompagnement quotidiens décuplés. Joëlle Nguyen Duy Tan, désormais l'une des seules personnes avec Clarinda Dias Ferrera à rencontrer Paul fréquemment, réussit à convaincre Paul de les désigner, elle et Clarinda Dias Ferrera, comme tiers de confiance. La procédure requiert un témoin, ce sera Abdelwahab Biad un jour qu'il rend visite à Paul dans son appartement. « *D'évidence, l'état de santé de Paul nécessitait des soins spécifiques. J'ai ressenti chez lui beaucoup de colère lorsque nous avons évoqué la perspective d'un accueil dans une structure spécialisée* » souligne son collègue et ami. Les semaines qui suivent, Paul descend encore quelques degrés dans la maladie, jusqu'à enfin accepter de visiter les EHPAD environnants. Vaincu par la progression de sa maladie, il accepte finalement de rejoindre l'EHPAD de Cachan en janvier 2021. Paul y décède un an après, le 11 janvier 2022, à quatre-vingts ans.

C'est le double couperet des visites interdites par l'épidémie de Covid dans les établissements de soins, et celui de l'isolement dans lequel Paul s'est progressivement enfermé qui ont durement sanctionné la dernière année de sa vie. Hors Joëlle Nguyen Duy Tan et Clarinda Dias Ferrera, il n'a reçu aucune visite. En aurait-il voulu ? Rien de certain. Nombre de ceux qui l'ont bien connu pensent que Paul n'aurait pas voulu montrer ce qu'il était devenu et les ravages que la maladie opérait sur lui. Stéphanie Millan en est convaincue : « *Même si les circonstances sanitaires l'avaient*

⁵⁶ Mention au legs du testament de Paul Tavernier au profit de la Croix-Rouge française.

permis, je ne crois pas que Paul Tavernier aurait été heureux que je le voie diminué. Il était pudique et n'était pas du genre à se plaindre ».

L'annonce du décès de Paul est discrète, pas d'avis d'obsèques dans la presse, ce n'est que le bouche-à-oreille universitaire qui fonctionne. « *J'ai appris la nouvelle si tard que je n'ai pas eu le temps d'offrir des fleurs, c'est triste de n'avoir pas même pas pu faire ce geste pour lui* », regrette Doriane Lachal. La façon dont Paul cloisonnait sa vie n'aide pas non plus à prévenir quelques proches de son départ. Ainsi Jean et Rosemarie Gobert n'apprendront la disparition de Paul que plus tard.

Une petite dizaine de personnes est réunie autour de Paul le jour des adieux. Ses cendres sont transportées à Tullins et placées dans la chapelle familiale. Les premiers à venir fleurir sa tombe sont Jean et Rosemarie Gobert. Des fleurs des champs alentour, ils font un lumineux bouquet qui ensoleille quelques heures un petit vase de granite oublié. Un hommage, simple et sincère, à l'image de ce qu'aimait Paul. Et qui honore le sens de la fidélité si cher à son cœur.

ÉPILOGUE

En avril 2022, Ingrid Fontaine, responsable des legs à la Croix-Rouge française, est contactée par le notaire de Paul. Elle apprend avec étonnement que la Croix-Rouge française est bénéficiaire d'un legs de Paul. « *À aucun moment, Paul Tavernier n'a évoqué cette éventualité auprès de nous alors que ses relations avec la Croix-Rouge française étaient fréquentes* », commente-t-elle. À son habitude, Paul est resté dans le secret de sa décision. Il n'a cherché ni gloire ni remerciement.

Les représentants de la Croix-Rouge française qui pénètrent dans l'appartement de Paul ont cette étrange sensation de percer l'intime d'une vie. « *C'était comme si nous étions attendus, l'atmosphère était calme, silencieuse. On aurait pu imaginer voir Paul Tavernier surgir d'une pièce, tout témoignait de lui : ses livres en quantité innombrable, ses post-its de la Croix-Rouge française collés sur le réfrigérateur, les sculptures de Macedo⁵⁷ qu'il affectionnait* », se souviennent Caroline Brandaو et Jérémie Chaligné⁵⁸.

Le long inventaire du contenu de l'appartement commence. Sur le bureau de Paul se superposent quelques dossiers, quelques notes. Doux au toucher parce qu'un peu usagé, un porte-cartes en maroquin rouge frappé de croix d'or se détache. Paul y a réuni ses précieux trésors : la carte de visite de son père lorsqu'il était censeur des études à Shanghai, la photo du mariage de ses parents, quelques photos d'identité, et quatre autres de son frère qui oscillent entre enfance et adolescence. Plus loin, dans les nombreuses archives qu'il a conservées, le journal de ses 15 ans. La première page ouvre sur un edelweiss séché. La tradition des montagnards, que Paul a si souvent côtoyés, lui accorde pour signification immortalité et accomplissement : Paul n'aurait assurément pas démenti si belle destinée pour le droit international humanitaire !

⁵⁷ Dimas Macedo (1928 – 2009) est un sculpteur d'origine portugaise, qui s'est consacré à la céramique et à la sculpture en terre. Paul et Mireille Tavernier possédaient plusieurs œuvres de cet artiste.

⁵⁸ À la Croix-Rouge française, Caroline Brandaо est responsable du Droit International Humanitaire (DIH) et Jérémie Chaligné Responsable du pôle Éducation à la Résilience et Promotion du Droit International Humanitaire.



Mission de la Croix-Rouge française dans la diffusion du droit international humanitaire

Le droit international humanitaire (DIH) est un ensemble de règles qui, pour des raisons humanitaires, cherchent à limiter les effets des conflits armés. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre. La mission de diffusion du DIH, menée par notre Société nationale en sa qualité d'auxiliaire des pouvoirs publics, est historique et statutaire. Cette mission figure dans les statuts de la Croix-Rouge française et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge⁵⁹. Ainsi, la Croix-Rouge française diffuse et aide le gouvernement « *à diffuser le droit international humanitaire ; elle prend des initiatives à cet égard. Elle diffuse les principes et idéaux du Mouvement et aide son gouvernement qui les diffuse également. Elle collabore aussi avec son gouvernement pour faire respecter le droit international humanitaire et assurer la protection des emblèmes distinctifs reconnus par les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels à ces Conventions* »⁶⁰.

⁵⁹ Adoptés et reconnus par la France à la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève en 1986 et amendés en 1995 et 2006.

⁶⁰ Article 3.2 et 2 des statuts du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Résumé

Cette biographie répond à une volonté de transmission : celle de faire connaître et de comprendre le parcours de Paul Tavernier, professeur émérite de droit international, dont la vie fut entièrement dédiée à la défense des droits de l'Homme et à la promotion du droit international humanitaire. Son engagement profond pour l'humanité l'a naturellement conduit à collaborer étroitement avec la Croix-Rouge française et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), institutions dans lesquelles il a reconnu l'incarnation d'un idéal de neutralité et d'humanité au service des plus vulnérables. L'ouvrage retrace son itinéraire à partir d'archives familiales, correspondance, journaux, notes manuscrites, documents de recherche et des témoignages qui dévoilent autant l'homme que le juriste. À travers ces pages, se dessine la figure d'un esprit libre, fidèle à ses convictions, épris de justice et animé par une foi inébranlable en l'humanité. Son héritage se poursuit aujourd'hui à travers le Prix de la Recherche Paul Tavernier, créé par la Croix-Rouge française, qui honore sa mémoire et encourage les jeunes générations à poursuivre son œuvre au service du droit international humanitaire.

ISBN 978-2-902193-50-9